

La Brèche

organe bimensuel du
Parti Socialiste Ouvrier (PSO)
section suisse de la IV^e Internationale

"Droit à la vie"

HYPOCRITES ET TOTALITAIRES

Pendant des siècles, la vie humaine a été une lutte pour la survie. Elle le reste dans le tiers monde: famine, chômage, répression sanglante. Elle le redevient même dans les pays industrialisés, où la crise capitaliste crée des poches de misère. La "civilisation occidentale et chrétienne" chère aux chevaliers du "Droit à la vie", c'est l'insécurité de l'existence pour la majorité de l'humanité. Avec, à la clé, la mort de millions d'hommes, de femmes et d'enfants. Une mort qui n'a rien de "naturelle"!

Mais pour les promoteurs de l'initiative, cette inégalité devant la vie est un principe inviolable, une "loi naturelle". Le professeur de théologie Werner Kägi, membre du Comité de patronage de "Droit à la vie" et partisan de la peine de mort en matière militaire, s'insurge contre "le danger d'une tendance radicale-progressiste à l'égalité extrême". Son associé de l'Action nationale, Jean-Jacques Hegg, est un croisé du "repeuplement suisse" contre le droit à la vie, ici, des étrangers. Leurs complices de la droite valaisanne, Guy Genoud ou Roger Lovey, émules de Le Pen, rêvent avec lui de gouvernements musclés qui "remettent à leur place" tous les opprimés du monde. Tels sont leurs "lois naturelles" et leur droit à la vie!

Hypocrisie, bien sûr, mais aussi esprit totalitaire. Car ce qu'ils veulent inscrire dans la Constitution, ce n'est pas le droit de vivre mais leur conception religieuse du "principe divin" de la vie. L'homme, au sens générique du terme, et plus particulièrement la femme, ventre soumis aux "lois naturelles", n'a pas le droit de vouloir maîtriser sa vie. Voilà ce que veut cette initiative. Sans couvert de respecter la Vie, avec la majuscule religieuse d'usage, ils veulent imposer un régime où l'action humaine est bannie, où les choix de vie sont prohibés, où la possibilité de décider des meilleures conditions d'existence, pour l'enfant comme pour la mère ou le père, est jugée comme un acte criminel. Ni plus, ni moins.

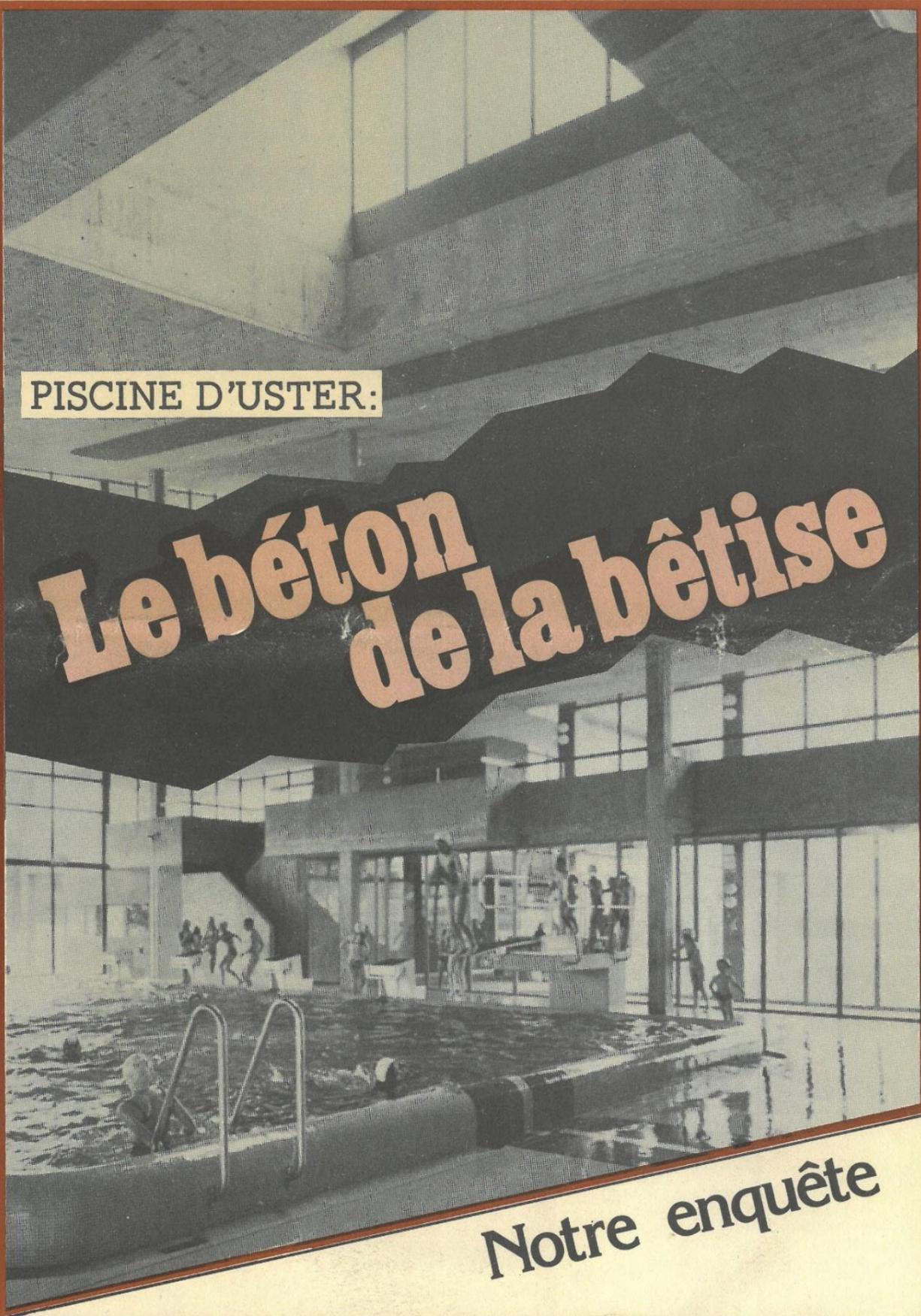
Problème de conscience, dit-on. Exactement! Nous sommes pour l'action consciente des femmes et des hommes qui permette d'organiser et de modifier, dans le respect de la vie humaine, les conditions d'existence sur cette terre. Eux prônent la soumission aux lois "divines", pontificalement baptisées "lois naturelles", et qui ne sont, somme toute, que les vieilles lois humaines de l'ordre social et moral, de l'autorité absolue du chef de famille ou du dictateur, en passant par le pape et l'Eglise. Monseigneur Mamie l'a clairement rappelé à l'Hebdo (15 mai 1985) en disant que les prêtres, "envoyés de Dieu, ressemblent au père de famille qui dit à ses enfants: fais attention, je t'avertis".

Ils veulent s'arroger le droit de diriger toutes les consciences, et avant tout celles des femmes. Soumises, elle sont des mannequins "prêtes-à-porter" la Vie. Sans discussion, que la grossesse soit voulue ou non, que le loyer le permette ou non, que "la vie" soit possible ou non. Au supermarché de la femme-objet, leur initiative est le plus vieux et le plus mesquin gadget de la misogynie. Le 9 juin, il faut un NON massif à ce totalitarisme de "droit divin"!

La Brèche

PISCINE D'USTER:

Le béton de la bêtise



Notre enquête

RÉFUGIÉS:

ON EXPULSE !



La Chaux-de-Fonds:

UNE SOIRÉE PAS COMME LES AUTRES.

Pour la première fois depuis l'entrée du PSO au Conseil général de La Chaux-de-Fonds (parlement à majorité PS-POP), 3 motions déposées par notre camarade Suzanne Loup ont été discutées, au cours d'une séance fleuve.

Maternité

Montrant par plusieurs exemples l'arbitraire qui règne dans l'octroi d'un congé-maternité aux femmes travaillant dans les services communaux, puisqu'aucun règlement n'existe dans ce domaine, le PSO demandait un congé-maternité de 4 mois payé pour tout le personnel féminin de la commune, et l'interdiction de licenciement pendant la grossesse. Cette motion avait été déposée avant la votation de l'initiative fédérale. La commission féminine du SSP-VPOD (syndicat des services publics) s'était mobilisée pour appuyer par une pétition qui avait recueilli rapidement dans les services communaux plusieurs centaines de signatures, essentiellement de femmes.

Cette demande déclencha un tir de barrage et de grossièretés du côté bourgeois. Mais une majorité composée du PSO, PS et POP trancha en acceptant la motion. Ceci constitue un appui important pour le SSP-VPOD lorsqu'il négociera avec l'exécutif de la ville.

Chili

Déposée avec la demande de l'urgence au lendemain de l'établissement de l'Etat de siège au Chili, cette résolution reprenait le texte de protestation voté à l'unanimité des partis de droite et de gauche en 1981, après le coup d'Etat de Jaruzelski en Pologne. Inutile de dire que cette belle unanimité avait disparu. Plus d'urgence! Il aura fallu attendre 5 mois pour en discuter! La droite rejetait le texte avec une belle hypocrisie, la porte-parole du PS mettait en doute la sincérité et l'utilité de la protestation, l'exécutif (d'habitude très bavard) refusait de s'exprimer à ce sujet. Mais au vote, ô surprise, 18 voix contre 14 (dont 2 socialistes) approuvaient la résolution du PSO.

Amiante

Faisant suite à la campagne du PSO, la motion demandait un inventaire public de tous les bâtiments floqués et des entreprises de flocage, l'établissement d'une commission d'enquête et l'interdiction de l'utilisation de l'amiante sur le territoire communal.

L'exécutif de la ville conseillait le refus de la motion. Expliquant qu'il n'avait pas fait d'inventaire parce qu'il attendait celui de l'Office fédéral de l'Environnement, mais que de toute manière le travail est tel qu'il ne fera pas grand-chose, il essayait de banaliser le problème. Au vote, seule Suzanne Loup (PSO) approuve la motion, puisque les signataires du POP retirèrent leur soutien, contents des explications de l'exécutif et que la fraction du PS trouvait la motion inutile...

José Sanchez

Mots d'ordre du PSO pour la votation fédérale du 9 juin:
 "Oui à la vie" **NON**
 3 mesures de la nouvelle répartition des tâches de la Confédération **NON**

P. Girardet

Harlem Désir en Suisse :

"TOUCHE PAS À MON POTE" ICI AUSSI



Les 14 et 15 mai, Harlem Désir, de SOS-racisme France, était à Genève et Lausanne pour la "fondation" de SOS-racisme Suisse.

La Brèche a déjà parlé (dans son No 338 du 30 mars 1985) du mouvement SOS-racisme, ce mouvement de solidarité et d'amitié qui affirme que la lutte contre le racisme est l'affaire de tous. Beaucoup se reconnaissent dans ce mouvement et portent la petite main "Touche pas à mon pote".

Dans une rencontre avec la presse à Lausanne, Harlem Désir a parlé de SOS-racisme qui avait déjà franchi les frontières de la France: le badge (le millionième s'est vendu en France la semaine dernière) se porte déjà en Belgique, en Suisse romande, en Hollande. Des contacts sont pris avec la Grande-Bretagne, l'Allemagne, les USA et le Canada.

SOS-racisme France a de grands projets: le samedi 15 juin, une grande fête contre le racisme place de la Concorde à Paris, de

19h au matin, avec, entre autres, Renaud, Bernard Lavilliers, Coluche, Enrico Macias, Manu Dibango et The Clash. Cet été il y aura des concerts en province et des rencontres de jeunes dans toutes les villes de la "France profonde". C'est le bénéfice de la vente des badges qui permet d'organiser ces rencontres et ces concerts (affiches, publicité, etc.). Ajoutons qu'à Paris il y a quatre permanents au local de SOS-racisme.

Harlem Désir a aussi parlé d'un projet de formation d'un bureau international (pour plus tard), vu la dimension universelle de la lutte contre le racisme.

En Suisse, SOS-racisme est tout nouveau, mais il y a déjà eu plusieurs actions SOS-racisme (cf. La Brèche No 341, 11 mai 1985), à Genève, à Renens, à Lausanne et à Morges entre autres. En tout cas, les jeunes qui étaient à la rencontre avec la presse ont un tas d'idées. Ils veulent bien sûr diffuser le badge, mais aussi organiser des discussions, des fêtes. Le 14 mai, avait lieu une fête avec Harlem Désir et Michel Bühler à Genève. Le 15 mai Harlem Désir a rencontré des jeunes au collège de Pully (avec le groupe Lonqui). Une fête est prévue à Renens le samedi 1er juin toute la journée sur la place du Marché et le soir à la salle paroissiale de l'Eglise catholique.

Des groupes naissent dans plusieurs villes de Suisse romande. Souhaitons longue vie à cet enthousiasme et que la lutte contre le racisme devienne la lutte de tous.

Betty Boop

Canton du Jura :

LES FONTENATTES LICENCIEMENTS



Signez ou... partez!

Il n'y a pas que les promoteurs immobiliers à utiliser la tristement célèbre formule: "Signez ou partez". Les employeurs s'y mettent aussi! A Boncourt, dans le canton du Jura, neuf éducateurs/trices sur onze d'un foyer pour handicapés ont été licencié(e)s car ils refusaient de signer un nouveau contrat de travail.

Le foyer des Fontenattes, institution privée mais subventionnée par l'Etat, s'est ouvert en mai 1983. Il s'occupe de douze adultes profondément handicapés. En novembre 1984, un nouveau responsable, M. Jacquet, en prend la direction et promet au personnel une étroite collaboration dans le domaine éducatif.

LE NOUVEAU CONTRAT

Le refus du nouveau contrat est dû aux horaires imposés par le directeur, la diminution du temps de vacances et une division rigide en deux catégories (ceux qui donnent les soins et ceux qui assurent les autres activités).

Situation actuelle: deux horaires continus, 7h - 15h et 14h - 21h30; rotation de toute l'équipe sur ces deux horaires; 7 semaines de vacances.

Situation prévue par les nouveaux contrats: un horaire coupé (7h - 10h et 17h - 22h) et un horaire continu (9h - 17h45); rotation tous les trois mois de deux équipes fixes d'éducateurs; 6 semaines de vacances.

Dialogue... de sourds

Tout le monde souhaitant une réorganisation du travail pédagogique, une commission désignée en décembre par le colloque éducatif est chargée de présenter plusieurs projets. Mais parallèlement M. Jacquet élabore son propre plan et refuse catégoriquement d'entrer en matière sur les propositions des éducateurs. 6 mars 1985, le directeur présente son projet qu'il a eu soin de faire accepter au préalable par la commission de gestion des Fontenattes. Le même jour, des dispositions générales (règlement de maison) sont distribuées au personnel, accompagnées d'une lettre signée par l'ensemble de la direction. Cette lettre intime l'ordre aux éducateurs d'accepter ces dispositions générales et de les signer jusqu'au 15 mars sous peine de licenciement au 30 juin.

Suite aux réactions du personnel, le délai est repoussé. Mandatée par les onze éducateurs, la Confédération romande du travail (CRT) réclame l'ouverture de négociations. Cependant, pour marquer sa bonne volonté et sous la menace des licenciements, le personnel signe les dispositions générales.

La direction remet ça

Malgré l'évidente hostilité du directeur, les éducateurs parviennent à se faire entendre sur le plan de réorganisation du travail. Une amorce de discussion s'ébauche lorsque, sans prévenir, la direction soumet à l'ensemble du personnel, le vendredi 26 avril, un nouveau contrat de travail devant être signé jusqu'au lundi 29 avril. Faute de quoi, les "réfractaires" seront licenciés pour le 31 juillet. Neuf éducateurs rejettent ce nouveau contrat qui aggrave sensiblement les conditions de travail (voir encart). Par l'intermédiaire de la CRT, ils réclament une fois de plus l'ouverture de négociations avec toute la direction. Pour unique réponse, ces neuf personnes reçoivent leur lettre de licenciement le samedi 4 mai.

Soutenus par la CRT, un comité de soutien et une grande majorité de parents des handicapés, les licenciés réagissent aussitôt: conférence de presse, distribution de tracts pour informer la population. A l'heure qu'il est, la commission de gestion des Fontenattes a proposé à la CRT de passer devant l'Office de conciliation du canton. La mobilisation en faveur des licenciés se poursuit, meilleur moyen pour empêcher la direction d'imposer ses méthodes antisyndicales d'un autre âge.

SOMMAIRE

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

"Droit à la vie": hypocrites et totalitaires 1

SOCIAL

H. Désir en Suisse: "Touche pas à mon pote" ici aussi 2

Jura: Signez ou... partez 2

POLITIQUE

Réfugiés: Le Ministère public plagie l'extrême-droite 3

L'Action nationale exaucée? 3

SOCIÉTÉ

A propos du drame d'Uster: le béton de la bêtise 4-5

DOSSIER

"Droit à la vie": "Prête-à-porter" ou libre de choisir? 6

Techniques génétiques: gare aux faux débats 7

Contraception orale, où en est-on? 7

Dix ans de Loi Veil (France) 8

Fauteurs de guerre pour le "droit à la vie" (USA) 8

INTERNATIONAL

Sommet: à Bonn entendeur... 9

Afrique du Sud: la rébellion couve 9

Chili: enlèvements et assassinats 10

Pologne: tout opposant devient espion 10

CULTURE

Chagall: une vie hors du temps 11

ÉVÈNEMENT

Nicaragua: "La guerre conditionne la vie de tout le pays" (entretien avec S. Ferrari) 12

abonnez-vous

Abonnements à La Brèche :

6 mois, enveloppe ouverte . . .	Fr. 22,50
une année, env. ouverte . . .	45.-
une année, env. fermée . . .	55.-
une année, étranger (Europe) . . .	80.-
abonnement de soutien . . .	100.-

Pour toute correspondance :
La Brèche, 8 bis, rue de la Tour, 1004 Lausanne.

CCP 10 -25 669

Editeur responsable C.A. Udry
 Imprimerie CEDIPS, Lausanne

Si nos activités et notre politique vous intéressent :
prenez contact

Parti Socialiste Ouvrier (PSO)
 section suisse de la IV^e Internationale

Adresses des sections romandes et tessinoise

Parti Socialiste Ouvrier (PSO) / La Brèche,
 case postale 13, 2500 Biemme 032 / 22 95 47
 case postale 829, 2301 La Chaux-de-Fonds
 case postale 28, 1700 Fribourg 6
 case postale 858, 1211 Genève 3 022 / 20 68 02
 8 bis, rue de la Tour, 1004 Lausanne 021 / 23 05 91
 case postale 1532, 2002 Neuchâtel

Partito Socialista dei Lavoratori (PSL) / Rosso,
 casella postale 2400, 6901 Lugano

Droit d'asile :

Le Ministère public de la Confédération s'est fendu d'un rapport "secret". Intitulé *Quelques expériences et considérations à propos des demandes d'asile de ces derniers temps, ce document est une collection de ragots les plus infamés à l'encontre des réfugiés. Qu'on en juge.*

Les réfugiés turcs "mentionnent principalement des activités politiques à peine vérifiables et les soi-disant représailles qui s'ensuivent de la part du gouvernement". Il n'y a que le Ministère public pour penser qu'aujourd'hui la Turquie est un modèle de démocratie, où la violation des droits de l'homme et la torture n'y sont pas chose courante. Les Noirs africains "servent aux autorités suisses, avec une grande insolence, les mensonges les plus étonnants qui soient". Les Tamouls reçoivent des indemnités d'une telle générosité qu'ils les utilisent "à la formation des terroristes et à l'acheminement en Suisse de nouveaux réfugiés".

Au chapitre des conclusions générales, ça devient franchement vertigineux. D'après le Ministère public, "on rencontre encore aujourd'hui en Suisse d'authentiques réfugiés." Mais "dans la plupart des cas on abuse manifestement de notre asile." Ainsi "on peut définitivement qualifier d'absurde le droit à l'asile." En d'autres termes : supprimons le droit d'asile pour régler le problème des réfu-

Le Ministère public plagie l'extrême droite

giés. Quant aux solutions à apporter, le Ministère a de la suite dans les idées : "... il faudrait en premier lieu procéder à une augmentation massive de l'effectif des organes chargés des contrôles à la frontière. La mise sur pied de camps d'internement, assortis de prestations de travail au sens de la preuve par l'acte..." Le rapport ne dit pas si ces camps seront entourés de barbelés! Et comme touche finale : "Il faudrait aussi utiliser résolument la mesure d'expulsion, et cela même après une ou deux années! Dans tous les cas, il faudrait procéder sans exception au renvoi dans le pays d'origine."¹

L'Action nationale, qui a eu connaissance de ce rapport et qui le publiera en brochure, s'en frotte les mains. Et il y a de quoi. La plus haute instance de la Confédération responsable du dossier des réfugiés confirme les pires assertions xénophobes de l'extrême droite et propose les mêmes mesures : camps d'internement, renforcement du contrôle des frontières, expulsions... En outre, le chef du Département de justice et police de l'époque, Friedrich, l'a lu et n'a élevé aucune objection. Mme Kopp, l'actuelle responsable de ce département, n'a pour l'instant pas fait de commentaires. Or ce document, rédigé à "usage interne", a été expédié à toutes les polices cantonales chargées d'étudier les demandes d'asile ainsi qu'aux instances fédérales et aux villes de Berne et Zurich. On imagine l'accueil qui lui a été réservé. Questionnée à ce sujet, la police cantonale jurassienne a répondu : "Tout ce qu'il y a là-dedans, on le sait depuis longtemps d'expérience. L'immense majorité des requérants sont des faux réfugiés." (L'Hebdo, No 19, 9 mai 1985) Il est à craindre que la réaction des autres autorités cantonales s'inspire du même "esprit".

Tout cela est "exemplaire" du climat qui accompagne le débat sur cette question. Depuis maintenant plusieurs années, l'extrême droite relayée au Parlement par la droite bourgeoise s'en prend systématiquement à la loi sur l'asile. A tel point que les Eglises suisses (réformée, catholique romaine et catholique chrétienne) ont lancé un véritable cri d'alarme contre cette entreprise de démolition. Ces derniers mois en effet le nombre des candidats à l'asile a fortement diminué. A coups d'expulsions (voir ci-contre) et de mesures dissuasives, la Suisse, pays du "droit humanitaire", est en train de classer le dossier des réfugiés.

P. Girardet

1. Ces extraits du rapport du Ministère public sont tirés de L'Hebdo, No 19, 9 mai 1985.



Dans le cortège du 1er mai 1985 à Genève

Réfugiés en Suisse :

L'ACTION NATIONALE EXAUCÉE?

Le débat sur la politique d'asile n'en finit pas de rebondir. Après la publication d'un rapport fédéral particulièrement scabreux (cf. ci-contre), l'arsenal dissuasif des cantons pour stopper l'arrivée de candidats à l'asile se renforce considérablement : interdiction de travailler, hébergement dans des conditions pénibles, mesures administratives vexatoires, etc. Dans certains cantons, on procède quelquefois à l'expulsion pure et simple. L'aventure survenue à deux Kurdes dans le canton du Jura est significative à cet égard. Pareille politique apporte évidemment de l'eau au moulin xénophobe de l'Action nationale.

En septembre 1984, on apprenait l'incroyable histoire d'un jeune Kurde de 18 ans, candidat à l'asile, venu en Suisse rejoindre son frère. Trois cantons — Neuchâtel, Jura et Genève — avaient refusé d'enregistrer sa demande d'asile. Embarqué de force par la police, il a été mis dans un avion en partance pour Istanbul. Il vit actuellement dans la clandestinité en Turquie, étant certain d'être torturé s'il est arrêté.

L'expulsion à la place de l'asile

D'autres cas similaires apparaissent de temps en temps dans la presse. Le 28 août 1984, un Turc apprend le refus de sa demande d'asile. Son avocat, qui doit faire recours, est absent. Le 30 août, deux agents l'emmènent à Cointrin, les menottes aux mains. Il demande de choisir lui-même sa destination. Mais les agents le poussent dans un local où il attendra l'avion pour Istanbul. En désespoir de cause, il s'entaille la jambe avec son couteau. Après son transfert à l'hôpital, il pourra choisir sa destination.

Il y a déjà eu plusieurs demandeurs d'asile, refoulés de Suisse, qui ont ainsi connu la torture ou la mort. Un syndicaliste turc, dont le canton d'Argovie avait refusé d'enregistrer la demande en 1982, a été réexpédié dans son pays. Quelques semaines plus tard, il était retrouvé mort, avec des traces évidentes de torture.

A la suite de l'affaire du jeune Kurde de 18 ans, Giovanni Chicherio, secrétaire de la Ligue suisse des droits de l'homme, précisait au *Journal de Genève* des 8 et 9 septembre 1984 : "... Nous avons recueilli des dizaines de témoignages révélant que des candidats à l'asile sont expulsés ou découragés par les cantons, avant même qu'ils aient pu déposer une demande d'asile."

Etranges directives

Or ces pratiques, en violation flagrante de la loi sur l'asile, sont loin d'avoir cessé. Il semble même qu'elles soient encouragées. Dernièrement, le canton du Jura s'est illustré à ce sujet.

9 avril 1985. Deux Kurdes se présentent à l'administration cantonale à Delémont pour déposer leur demande d'asile. M. Chappuis, fonctionnaire au service de l'état-civil et des habitants, les renvoie à la police de sûreté sans enregistrer leur demande. Sur le chemin, ils sont embarqués dans une voiture dont le chauffeur manie un walkie-talkie. Après un arrêt devant un poste de police, la voiture les amène par une route montagneuse à un poste de frontière. Au bout de quelques kilomètres, les deux Kurdes sont déposés en pleine campagne, sur territoire français. Par leurs propres moyens, ils repassent la frontière et se rendent à Bâle.

10 avril. Les deux Kurdes sont de retour à Delémont afin de réitérer

leur demande d'asile. Ils sont accompagnés par deux personnes, Pierrette Bourquenez et Marie-Claire Martinoli. Nouvelle rencontre avec M. Chappuis qui refuse à nouveau d'enregistrer les demandes en se référant à des directives reçues. Téléphone orangeux avec une fonctionnaire de la police de sûreté qui déclare, tout d'abord, que faute d'interprète elle ne peut rien faire. Finalement, à force d'insister, la fonctionnaire confirme personnellement à M. Chappuis qu'il peut procéder à l'enregistrement par voie normale. M. Chappuis acquiesce en ajoutant : "Si vous le dites, alors je fais comme normal."

Le lendemain, Marie-Claire Martinoli a un entretien avec le juge administratif dans le but de déposer une plainte contre l'administration cantonale. La plainte est irrecevable car il n'y a plus de lésés (?). En cours de discussion, le juge révèle qu'il a connaissance d'un autre cas de refoulement tout à fait semblable à celui des deux Kurdes. Au parlement cantonal, le POP et progressistes et Combat socialiste déposent une question écrite sur cette affaire.

Cet exemple absolument scandaleux montre qu'il ne s'agit pas simplement de l'excès de zèle de quelques fonctionnaires xénophobes. En l'occurrence, le responsable à l'enregistrement des demandes d'asile a explicitement invoqué des directives internes. On en imagine aisément le contenu. En tout cas, le traitement des demandes par expulsion des candidats doit y figurer en bonne place. Comme dans d'autres cantons, Fribourg par exemple, les autorités prennent des mesures, souvent illégales, de plus en plus dissuasives. La défense du droit d'asile, déjà sérieusement entamé par la loi actuelle, est plus que jamais nécessaire.

P. Girardet

Le 9 mai à 20 h. 20, alors que 40 personnes se trouvaient dans la piscine couverte d'Uster dans l'Oberland zurichois, son plafond suspendu de 200 tonnes rompt ses attaches et s'effondre sur les bassins. Le bilan est tragique: 12 morts et plusieurs blessés.

La leçon d'un accident d'une telle gravité doit être tirée: qu'un bâtiment public construit en 1972-73 subisse de nombreux dommages, nécessite expertises et réfections dès les premières années d'utilisation, qu'il perde son plafond 13 ans après son inauguration — tout cela illustre dramatiquement la crise profonde que connaît la construction en Suisse depuis le boom des années 70.

Uster n'est hélas pas un cas isolé. C'est le sommet d'un iceberg de médiocrité qui commence à émerger. Après le scandale de l'amiante-ciment et celui des flocages, *La Brèche* s'efforcera de faire la lumière sur la crise qui affecte l'architecture d'aujourd'hui.

A propos du drame d'Uster :

LE BÉTON DE

Hallenbad «Buchholz», Uster ZH



rieure de cette dalle monolithique pouvait être mouillée et sèches au gré de la ventilation de la lame d'air et des condensations. Il en résulte — et c'est là une hypothèse très vraisemblable — des tractions bien plus grandes sur certaines tiges et le flambage des autres. Il suffit donc que les deux tiers des barres soient déchargées pour que le tiers restant, surchargées, approche de la limite de rupture. Une réaction en chaîne s'en suit. (voir schéma)

2. Fissuration

Nous savons d'autre part que le béton armé du plafond, en voile mince de 8 cm d'épaisseur, se microfissure sous l'effet du retrait permanent et du cycle annuel d'assèchement estival et d'humidification hivernale. Si ces microfissures n'ont que peu d'effet sur la résistance de la dalle, elles favorisent la pénétration de l'eau de condensation vers les armatures métalliques placées à proximité de la surface inférieure du plafond. *"Dans le béton fissuré, la probabilité d'une attaque ponctuelle de corrosion est de toute façon plus grande. Il est important de savoir que le danger devient sérieux si l'ouverture des fissures est supérieure à 0,1 mm"*². Rappelons que ces fissures, qui tendent à se former près des fers, ne sont pas visibles à l'œil nu.

La protection basique (alcaline) de l'acier contre la corrosion, qui assure son adhérence permanente au béton et sa résistance, n'est plus assurée quand les fers d'armature baignent dans l'eau qui pénètre et circule par ces fissures.

Que l'eau provienne d'infiltrations à travers l'étanchéité défailante de la toiture plate ou — comme on l'a vu — de la condensation, en délavant le ciment, elle y dissout la chaux libre basique. Dans les nombreux dégâts aux dalles minces en béton armé *"au bout d'un certain temps, toute la chaux libre avait disparu, le milieu cessant alors d'être basique, la corrosion des aciers se produisait. Cette explication des phénomènes permet de comprendre pour quelles raisons les désordres ne se sont manifestés que plus de vingt ans après la construction"*³.

La corrosion des armatures de la dalle de plafond d'Uster est fort probable. Elle permettrait d'expliquer les fissures et l'affaissement constatés bien avant l'effondrement.

3. Corrosion

Les tiges en acier au chrome-nickel qui assuraient la suspension de la dalle de plafond étaient crochées à l'armature de la dalle de toiture et à celle de la dalle de plafond. Comme ces barres de suspension ne pouvaient — la conception décidée par l'architecte — être revêtues par un crépi ou un béton protecteur, elles devaient être constituées par un métal insensible à la corrosion. C'est la raison pour laquelle l'architecte et l'ingénieur ont choisi et très probablement mis en œuvre de l'acier "inoxydable". Nous savons que seuls l'or et l'ar-

Comment est-ce possible?

C'est la question que des millions de personnes, en Suisse et à l'étranger, se sont posée en apprenant les détails du drame. Comment est-il possible qu'en 1985, malgré les connaissances technologiques, malgré le prix élevé payé par les collectivités pour leurs constructions, et alors qu'aucun facteur imprévisible (séisme, ouragan, incendie) n'intervenait, un plafond construit pour protéger les usagers d'une piscine vienne les écraser?

Dans les jours qui ont suivi le choc, la presse a donné certains éléments de réponse puis s'est lassée. On fera comprendre à la population que les problèmes soulevés sont trop techniques pour elle. On lui offrira en pâture quelques "responsables": le chlore, l'acier inoxydable, le béton... bref, la fatalité.

Très vite le dossier sera confié aux experts. Cette démarche — classique — privera l'enquête officielle d'un large débat public et de l'apport des scientifiques et techniciens indépendants. De plus, cette procédure risque de nous conduire à l'étouffement du scandale, à la protection des responsables et surtout à l'impasse des mesures préventives que le public réclamera à juste titre. Ce drame, qui devrait conduire à la mise sur pied d'organismes publics de surveillance et de prévention, risque bien d'être étouffé par un débat d'experts et la mise à l'écart de la population concernée.

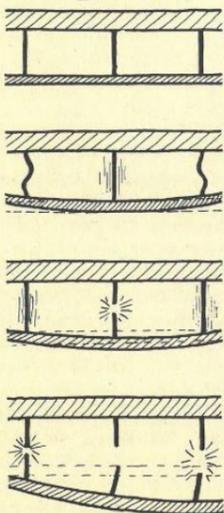
Abandonnant progressivement la surveillance des ouvrages, l'édiction de normes contraignantes, les architectes construisent en toute impunité. Défauts aux bâtiments, insatisfaction de leurs occupants, coûts de construction astronomiques, rénovations et démolitions arbitraires, projets primés inconstruisibles, multiplication des litiges entre constructeurs et maître de l'ouvrage... deviennent monnaie courante.

Parmi les rares organismes étatiques capables d'affronter les tâches de l'architecture construite: *L'Institut de recherche en matière de bâtiment de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich (HBF)*. Mais cet Institut vient d'être liquidé sur décision du Conseil des écoles polytechniques! Il avait entre autre publié d'excellents cahiers (*"Défauts dans*

la construction, remèdes et prévention") qui permettaient enfin de combler les graves lacunes des architectes en matière de durabilité des constructions. La leçon d'Uster ne sera donc pas préparée et enseignée par cet Institut, dont l'utilité a été jugée négligeable!

Moins d'Etat, moins de personnel fédéral, moins d'organismes qualifiés indépendants du marché de la construction: le privé suffit, le profit commande!

Cette politique se généralise actuellement. La preuve vient de nous en être donnée par la publication du rapport fédéral sur l'inquiétant problème des bâtiments floqués à l'amiante. Là encore l'Etat se lave les mains en se déchargeant de ses responsabilités sur le secteur privé. Cette orientation est d'autant plus scandaleuse qu'à ce jour aucune entreprise privée n'a de compétences ou de capacité suffisante pour faire face à la demande de diagnostics des bâtiments floqués, leur assainissement ou leur déflocage. Les autorités le savent bien et c'est pourquoi elles gardent toujours secrète la précieuse liste des 4000 bâtiments à risque en Suisse... Cette attitude est d'autant plus inadmissible qu'elle prolonge le retard dramatique dans la prévention des populations exposées à l'amiante...



Représentation schématique du processus de rupture en chaîne des tiges de suspension suite à la déformation de la dalle du plafond par mouillage sur une seule de ses faces (ici face inférieure).

Pourquoi le plafond d'Uster s'est-il effondré?

Le choix de la réponse à cette question a été laissé aux experts. Nous exigeons qu'elle soit publiée rapidement et intégralement. En attendant ce résultat, et bien que nous n'ayons pas accès aux éléments du dossier, nous tenterons de formuler des hypothèses susceptibles d'expliquer la catastrophe d'Uster.

Le bâtiment est construit en béton armé. Pour réduire quelque peu la conductivité thermique déplorable de ce matériau, des agrégats d'argile expansé (Léca) ont remplacé le gravier traditionnel dans certaines parties en béton. La toiture de la salle des bassins de 1000 m² est composée d'une épaisse dalle, portée par de hautes poutres en béton. Cette dalle de toiture soutient l'étanchéité et probablement l'isolation thermique (voir coupes). Sous cette dalle nervurée est suspendue une deuxième dalle en béton armé de 8 cm d'épaisseur pesant 200 tonnes et formant un plafond. Entre ces dalles et les sommiers circule l'air de la ventilation de la piscine. L'accès à ces boyaux (longs de 20 mètres, larges de 3 mètres et d'une hauteur de 1 mètre environ), encombrés par les tiges de suspension du plafond, est difficile voire impossible, ces espaces étant bornés par les éléments en béton des façades (voir photo). La suspension du plafond est réalisée par quelques 250 tiges de 8 mm de diamètre disposées sur un quadrillage de 2 x 2 mètres environ.

Voyons maintenant les contraintes que subit cette toiture, comme d'ailleurs toutes les couvertures de piscines.

1. Condensation

Dans les piscines couvertes, l'air est chaud et humide. Dans les conditions habituelles, l'air est porté à la température de 28°C et un taux d'humidité relative de 60%¹. La vapeur d'eau se condense à une température égale ou inférieure à 20°C seulement. En hiver, les vitrages et certaines parties de la structure, étant à des températures inférieures à 20°C, se couvrent de buée qui pénètre et sature d'eau tous les matériaux poreux (c'est le cas du béton) si ceux-ci ne sont pas étanches ou protégés par une étanchéité de surface appelée justement "barrière à la vapeur". Ce phénomène de condensation dans les piscines couvertes en Suisse est à l'origine de nombreux désordres et par conséquent bien connu.

Dans le cas de la piscine d'Uster l'air humide a saturé d'eau la toiture en béton brut en circulant dans la lame d'air comprise entre la dalle de plafond et la dalle de couverture. Il est certain que, faute de barrière à la vapeur ou d'assèchement de la lame d'air par circulation d'air sec, les bétons se sont remplis d'eau en saison froide et tout particulièrement le dernier hiver spécialement rigoureux. Si cette eau alourdit très peu les dalles, elle expose ses armatures ainsi que les tiges qui les portent à la corrosion.

Mais ce qui est plus grave: cette humidité répartie de façon hétérogène dans l'épaisseur de la dalle, la déforme par gonflement différentiel. La dalle prend alors une allure concave ou convexe. Dans le cas d'Uster les faces supérieure et infé-

LA BÊTISE

gent sont réellement insensibles à l'oxydation. Les aciers appelés abusivement "inoxydables" ont la propriété de se recouvrir au contact de l'oxygène de l'air d'une fine couche d'oxyde imperméable à l'air et insoluble dans l'eau. A la différence de la rouille poreuse et fragile, cette corrosion-là protège efficacement le métal. Mais la formation et la durabilité de cette couche d'autoprotection dépend de l'apport indispensable d'oxygène faute de quoi une corrosion dite "caverneuse" se déclenche. "L'ignorance de ce fait par certains utilisateurs d'acier inoxydables est à l'origine de bien des mécomptes"⁴. "Tous les facteurs susceptibles de nuire à la formation de cette couche protectrice (...) doivent être éliminés faute de quoi ces alliages peuvent faire l'objet d'une corrosion rapide"⁵. Et le nombre de ces facteurs est élevé :

a) L'élévation de température de l'acier entre 600 et 800°C fait perdre la propriété d'inoxydabilité de l'acier et est une cause de corrosion très dangereuse⁵. Il n'est pas exclu que l'échauffement des tiges à leurs extrémités, pour les former ou souder des plaques d'ancrage, ait provoqué ce phénomène.

b) Lorsque l'acier "inoxydable" le plus couramment utilisé (18/8, soit 18% de nickel et 8% de chrome) est déformé par des efforts, il se

produit ce que l'on nomme la corrosion "sous tension" ou "fissurante" qui curieusement affecte plus les aciers "inox" que les aciers ordinaires⁵.

c) En milieu humide ou mouillé — ce qui est notre cas — la corrosion peut encore être d'origine électrolytique. Si cette action est bien connue lorsque deux métaux différents sont en présence — acier d'armature et de suspension à Uster —, la corrosion d'un seul métal en milieu salin l'est moins. Le chlore peut éventuellement provenir de l'évaporation de l'eau des bassins, mais du chlorure de calcium est utilisé en adjonction du béton frais pour en accélérer le durcissement. De nombreux dégâts aux pièces métalliques en acier ordinaire, en contact avec des résidus de cet accélérateur de prise, ont été signalés par les organismes français de surveillance des constructions³.

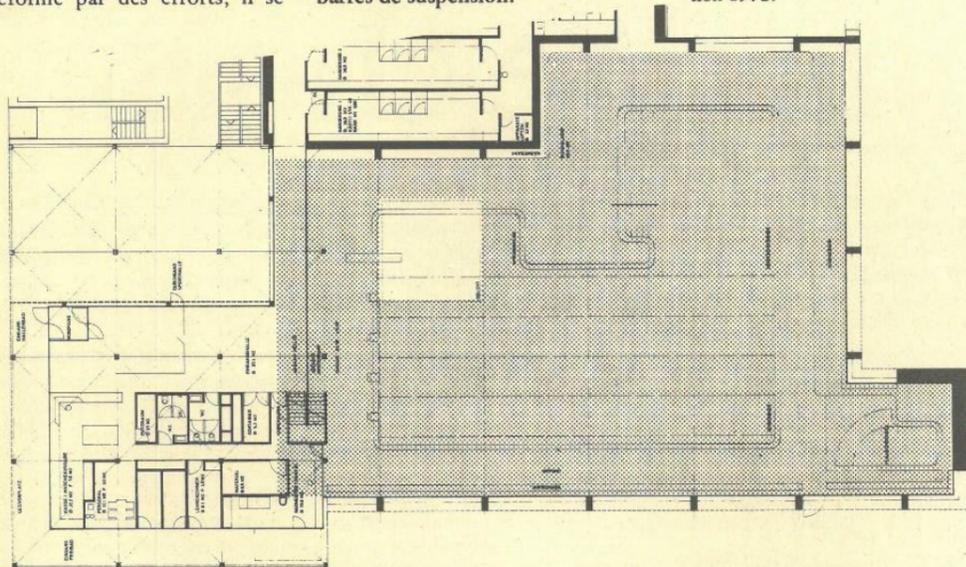
"Les aciers inoxydables ont parfois donné lieu à certains incidents qui ont pour origine un emploi mal adapté aux conditions d'utilisation"⁵. Ce n'est donc pas l'acier qui est responsable, mais bien son utilisateur sous-informé. Cette inconscience des constructeurs devient indifférence lorsque l'architecte va jusqu'à négliger l'accès aisé à la sous-toiture qui permettrait une inspection visuelle périodique des barres de suspension.

4. Absorption phonique

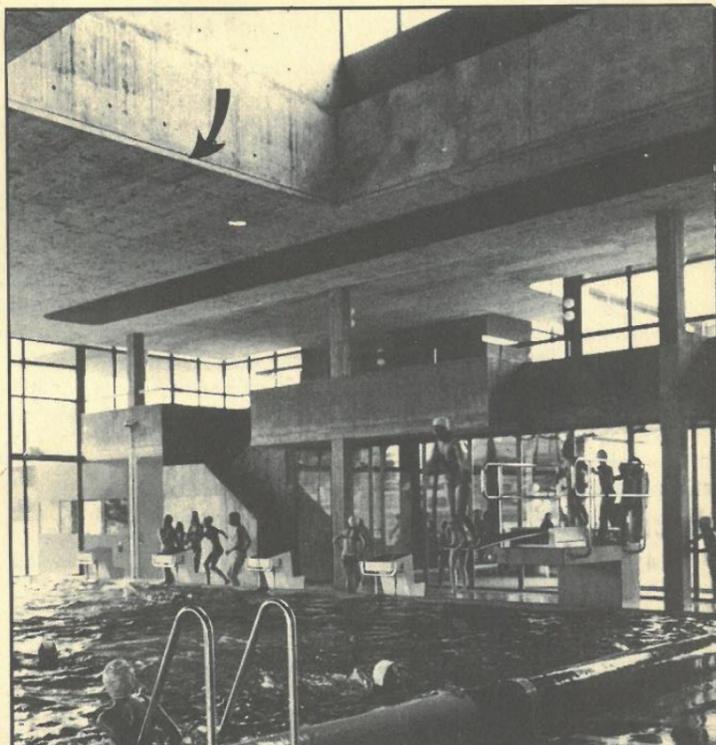
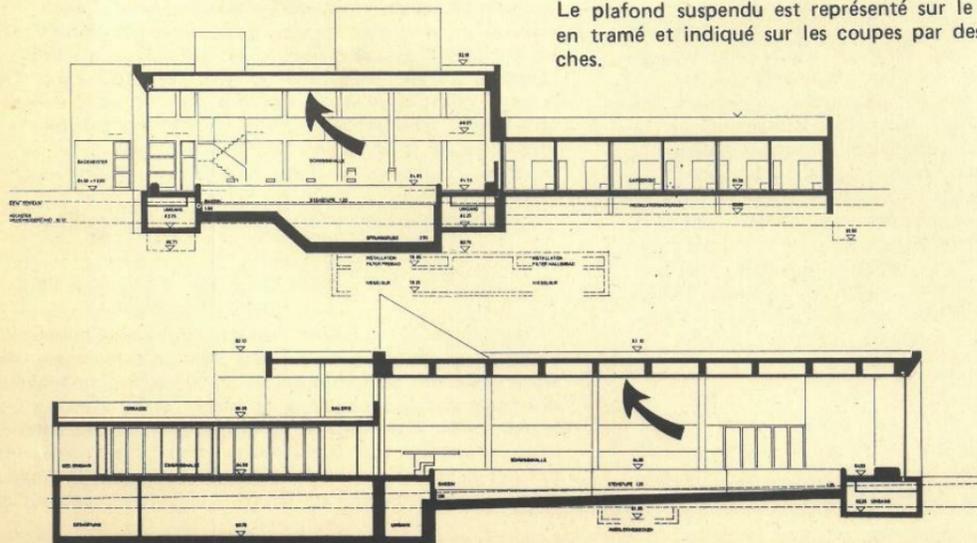
Les piscines couvertes où le niveau sonore est élevé mais où les surfaces sont constituées de matériaux réfléchissants (eau, carrelages, verres, béton) satisfont rarement les conditions de confort acoustique. Pour corriger ce défaut on revêt toutes les surfaces possibles de matériaux absorbants. Les plafonds sont les rares surfaces qui peuvent l'être. Ainsi il est aberrant de le réaliser en béton brut. Aberrant au point que le plafond d'Uster a dû être revêtu postérieurement d'un lattage en bois sur natte absorbante!

J. Favre, 19 mai 1985

1. "Piscines couvertes", U. Winkler et B. Haller, Chantiers 2/1978.
2. "Les dangers de corrosion des fers dans le béton armé", Bulletin du ciment 17/1979.
3. "Pathologie: les constructions en béton", Sécurité et Socotec, Bâtir 39/1975.
4. "La corrosion des métaux", A. Hache, PUF 1959.
5. "Comportement des aciers inoxydables à la corrosion", Le Bâtiment, Bâtir 1983.
6. "Neue Zürcher Zeitung", 11-12 mai 1985.
7. "Pratique de la construction des bâtiments", M. Mittag, Eyrolles, 5e édition 1972.



Le plafond suspendu est représenté sur le plan en tramé et indiqué sur les coupes par des flèches.



La revue spécialisée "Werk" (7/1973) présentait en ces termes la piscine d'Uster: "Des raisons technologiques ont fait porter le choix du matériau sur du béton brut coulé en un seul bloc". Brutalement, le béton a coulé d'un seul bloc!

C'est l'architecture qui est corrodée

Quelles que soient les causes du sinistre, une seule conclusion s'impose dès à présent: comme la durabilité des tiges de suspension en "inox" ne pouvait être assurée et comme leur rupture menaçait directement la vie des usagers, ce type de suspension devait être abandonné et avec lui le plafond en béton. Même si toutes les garanties de durabilité pouvaient être données, il ne viendrait à l'esprit d'aucun architecte sensé de suspendre une dalle de 200 tonnes sur la tête des baigneurs. L'ingénieur qui a participé à la construction de l'ouvrage reconnaissait d'ailleurs, dans une récente interview, que le plafond était bizarre et inadapté mais qu'il répondait au désir de l'architecte⁶.

Nous avons montré que les piscines couvertes posaient de nombreux problèmes délicats de physique du bâtiment et que les conditions d'utilisation de l'acier inoxydable étaient limitées. Les citations choisies démontrent que ces problèmes sont connus et l'étaient déjà en 1971, date de la construction de la piscine. Aucun architecte ne peut ignorer les connaissances élémentaires de construction. Ils disposent depuis 1958 d'un ouvrage de référence largement diffusé et connu: le "Mittag"⁷. Au chapitre "Plafonnages" et sous "tringles de suspension", Martin Mittag écrit: "Dans les locaux très humides (...) ainsi que sous les toitures (eau de condensation!) il y a lieu de protéger les tringles de suspension contre la rouille". Mais cette mise en garde concerne des plafonds suspendus dont le poids est 10 fois inférieur à celui d'Uster! Pour les dalles de béton suspendues, le "Mittag" ne donne aucune indication... et pour cause: il ne vient à l'esprit d'aucun architecte de mettre en œuvre une solution aussi aberrante.

Il existe de nombreuses solutions pour réaliser un plafonnage isolant thermique, absorbant phonique et agréable à la vue. Le choix du béton omniprésent provient d'une mode largement répandue par les marchands de

ciment. N'ont-ils pas institué en 1976 leur "Prix d'architecture-béton" accordé annuellement au meilleur bétonneur suisse?

A voir l'aspect extérieur et intérieur de la piscine couverte d'Uster, à voir les autres "œuvres" — dont plusieurs figurent dans le "Guide de l'architecture suisse" du trio W. Hertig, H. Hertig et R. Schoch, il ne fait pas de doute que les auteurs visaient la pseudo esthétisme froide, dure et plate du béton brut.

Comme pour l'amiante-ciment le producteur de ciment, la famille Schmidheiny (qui contrôle à elle seule près du 50% du chiffre d'affaires des entreprises de matériaux de construction en Suisse) contrôle également bon nombre de ceux qui achètent et mettent en œuvre ces produits. Voilà l'origine de l'esthétique du béton. (Sur les mécanismes de promotion des matériaux de construction voir "Eternit: poison et domination" PSO, Veritas 1983).

Le plafond suspendu devait cacher les nervures et les canalisations jugées inesthétiques par une surface lisse à la texture caractéristique du prestigieux béton brut de décoffrage, dépourvu de joints et de support (photo). Pour réaliser cette stupide prouesse le plafond devait être coulé d'une seule pièce et suspendu par des tiges invisibles. C'est là les deux causes du drame: réaction en chaîne et éroulement complet. Quant à l'ingénieur, limitant ses connaissances à la lecture de prospectus ou à la simple étymologie de l'adjectif inoxydable, il a sagement répondu aux désirs de son architecte.

La gabegie du bâtiment nous réserve encore bien de mauvaises surprises. Plus que jamais sa mise sous contrôle par des institutions publiques est nécessaire. Plus que jamais le voile de béton doit être levé sur les combines juteuses et l'élitisme des architectes, qui enrichissent quelques-uns, menacent la majorité des gens et tuent lentement ou brutalement beaucoup trop de personnes.

J. Favre

TEXTE DE L'INITIATIVE

1. Tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à l'intégrité corporelle et spirituelle.
 2. La vie de l'être humain commence avec la conception et prend fin par la mort naturelle.
 3. La protection de la vie et de l'intégrité corporelle et spirituelle ne saurait être compromise au profit de droits de moindre importance.
- Il ne peut être porté atteinte aux biens bénéficiant de cette protection que par une voie conforme aux principes qui régissent l'Etat fondé sur le droit.

Protéger la vie! Qui oserait s'y opposer... du moins au niveau du principe?

Sur le principe même, le respect mutuel de la vie d'autrui fonde les relations entre individus dans la société: Convention européenne des Droits de l'Homme et Constitution suisse à la clé. Pourquoi donc vouloir fixer légalement les limites de la vie, la fécondation... et la mort naturelle?

Les courants qui ont lancé l'initiative Droit à la vie en 1980 ont su habilement exploiter la peur croissante, l'angoisse lancinante qui gagnent d'importantes couches de la population. Pour des personnes âgées devant le risque d'une mort prématurée faute de soins adéquats, ou un prolongement inhumain si leur "cas" est objet d'expérience. Angoisse devant le vieillissement de la population. Mépris à l'égard des jeunes générations qui — dit-on — n'ont plus aucun sens des responsabilités, usent de leur plaisir égoïstement et refusent la charge d'enfants. Et récemment, vient se greffer l'affollement devant les potentialités de la technologie génétique.

Science incontrôlable, déséquilibres démographiques inquiétants, la vie semble menacée de toute part.

Les initiants, issus des cercles les plus conservateurs des Eglises, des milieux médicaux et juridiques, de pans réactionnaires du Parti démocrate-chrétien (PDC), de l'Union démocratique du centre (UDC) et de l'Action nationale (AN) prétendent apporter une assurance pour la protection de la vie. Leur schéma simpliste ressort de toute leur argumentation. Résumons-la.

EFFONDREMENT DEDANS
— AGRESSION DEHORS

- Que faire dans un monde :
- où la vie est toujours plus menacée : dégradation de l'environnement, accidents de la circulation, violences, manipulations génétiques possibles...;
 - où l'ordre moral s'effrite : les jeunes s'adonnent sans vergogne à une sexualité débridée, les femmes visent leur plein épanouissement égoïste, la famille s'effiloche;
 - où la dénatalité — "swiss made" — déstabilise l'avenir de notre économie et de notre Etat;
 - où la surnatalité dans l'hémisphère sud va provoquer le renversement de l'équilibre démographique mondial, et du même coup englober nos valeurs occidentales;
 - où les pays de l'Est aux politiques natalistes tiennent en main des populations dociles, et de plus en plus celles du tiers monde.

Au Conseil des Etats, Binder résumait l'objectif : "Nous vivons une période d'égarement et de confusion, et nous devons retrouver un ordre hiérarchique clair et vrai des valeurs et des choses" (13 décembre 1983).

Simpliste, trompeur et hypocrite, le raisonnement a le mérite de toucher juste les fibres nationalistes du citoyen suisse.

L'AVORTEMENT AU COEUR DU DÉSORDRE

Les tenants de l'initiative veulent définir les limites "na-

QUINZE ANS DE SURVOL

- 1971 : les femmes "reçoivent" le droit de vote. Elles s'empres- sent de l'utiliser pour en conquérir d'autres. L'initiative Pour la décriminalisation de l'avortement est lancée. Vu les pressions exercées par la pétition de Oui à la vie, non à l'avortement (1972), elle sera retirée au profit de l'initiative plus modérée Pour la solution du délai.
- 1977 : la Solution du délai frôle la majorité des voix avec 48,3 o/o, mais sept cantons seulement l'acceptent.
- 1978 : la loi des indications sociales est combattue par un référendum émanant à la fois des ultra-conservateurs (PDC essentiellement) et des tenants d'une libéralisation accrue.
- 1979 : l'initiative Droit à la vie est lancée par des personnalités du PDC, du Parti évangélique (mais aucun parti ne l'appuie officiellement). 227 000 signatures sont déposées en 1980. Plus aucune activité ni alternative n'est avancée par les milieux progressistes pendant toute cette période. Les négociations unitaires visant au lancement d'un nouveau projet pour la libéralisation échouent.
- 1983 : l'initiative est rejetée au Conseil des Etats par 21 voix contre 7 (et 29 contre 3 contre le contre-projet présenté par le Conseil fédéral). PDC et UDC comptent parmi les défenseurs de l'initiative.
- 1984 : le Conseil national rejette l'initiative par 110 voix contre 67 (PDC, PEP, majorité de l'UDC, ainsi que 7 radicaux et 3 indépendants la soutiennent alors que PS, POCH/PdT/PSA, la majorité des radicaux (36), 9 démocrates du centre, 5 indépendants et les libéraux la rejettent).
- 1985 : seul le PDC soutient l'initiative, mais parmi ses défenseurs apparaissent de nombreuses personnalités démocrates du centre, radicales et nationalistes.
- Votation le 9 juin. ALLEZ VOTER NON !



Initiative "Pour le droit à la vie":

«Prête à porter» ou libre de choisir?

Sous ses airs angéliques, l'initiative pour le "Droit à la vie" est une attaque en règle contre l'un des droits humains les plus intimes et les plus fondamentaux : le droit de choisir de donner la vie, et dans quelles conditions. L'objectif est clair : faire reculer les conquêtes, même très partielles, du mouvement de libération des femmes. Ce droit de choisir, il faut le défendre à tout prix le 9 juin prochain. Mais ceci ne veut pas encore dire que le "libre choix" soit si facile, surtout face aux méthodes contraceptives et génétiques nouvelles.

turelles" de la vie. Ils s'en prennent à l'avortement et à l'euthanasie. Ils mènent leur croisade avec le nazisme en toile de fond : "L'horreur suscitée par les rapports sur l'effroyable anéantissement des "vies sans valeur" avait passagèrement éveillé le respect de la vie humaine. Depuis lors on doit bélas, constater un affaiblissement sensible du sens des responsabilités et de la reconnaissance des valeurs humaines."

Mais derrière cette apparente grandeur d'âme, c'est bien le "fléau" de l'avortement qu'ils veulent extirper. En témoignent les récentes publications des cercles les plus réactionnaires étalant des foetus démantelés, des récits de femmes rongées par les remords ou de jeunes filles assagies après de folles escapades. Pour eux, l'avortement symbolise le laxisme moral, phénomène individuel et social, dû aux gouvernements permissifs. Mais l'avortement (avec la contraception) constitue aussi la cause fondamentale de la dénatalité. En dénonçant la racine du mal — l'avortement — les moralistes totalitaires de Droit à la vie coupent le noeud de la crise des valeurs occidentales : resserrer les angs de la nation. Un ramassis de relents racistes et sexistes que nous avons développé dans deux précédents articles (voir *La Brèche*, No 338, 30 mars 1985 et No 339, 13 avril 1985). Une résurgence de valeurs nationalistes qui ne sont pas sans rappeler les Reagan, Kohl ou encore Le Pen.

JE VOUS SALUE MARIE...

La beauté de l'enfant et l'amour d'une mère n'avaient pas trouvé tant d'envoies poétiques lors de la campagne pour la protection de la maternité. Aujourd'hui, c'est de

mise. Au nom de la "loi naturelle", la femme tient sa grandeur de son pouvoir de vie. Sa nature est un don de Dieu qui lui offre le privilège et le monopole de donner la vie, le refuser c'est trahir la société et la volonté divine. A l'Etat la tâche d'en contrôler le bon usage. L'intervention de l'Etat garantirait donc la protection de la vie ! Une conception totalitaire du droit absolu à la vie, sans aucun égard au projet humain qui l'anime ou non. Une réduction de la femme au vieux rôle de réceptacle de la vie, niant la dimension de sa liberté individuelle. A quand le devoir patriotique de produire deux, trois, quatre enfants, blancs, forts, travailleurs et valeureux soldats, pour raison d'Etat ? Et avec bénédiction papale. En effet, Jean-Paul II ne vient-il pas de rappeler à une délégation de sénateurs américains "la mission particulière des Etats-Unis dans le monde : vous êtes dans la position idéale pour apporter une contribution monumentale à la défense de la vie, la protection de la liberté et l'accession au véritable bonheur humain pour des millions d'hommes, de femmes et d'enfants dont des millions ne sont pas encore nés." (*Le Monde*, 16 avril 1985)

ENTRE LES PRINCIPES ET LES ACTES

Pour juger du bonheur humain qu'ils nous réservent, relevons quelques-unes des positions des partisans de Droit à la vie : militarisation et accroissement permanent des budgets militaires, rejet du service civil, refus d'aides humanitaires conséquentes aux victimes de la famine, silence complice face aux tortures et violences perpétrées par des gouvernements tels l'Afrique du Sud ou le Guatemala, appui aux 130 km/heure, indifférence devant la

VIE CONJUGUÉE AVEC HASARD, AMOUR, OU DEVOIR

* JE donnerai la vie si je le veux. C'est ma liberté la plus profonde. Vivre c'est choisir. C'est simple, n'est-ce pas ? Et pourtant si complexe.

* TOI, TU es enceinte de quelques semaines. Tu l'as décidé. Tu te réjouis à réaliser que 1, 2, 4, 8, des millions de cellules se scindent à une vitesse fantastique et qu'un enfant désiré naîtra dans huit mois.

* ELLE aussi est enceinte, comme toi de quelques semaines. Mais elle ne l'a pas choisi. La contraception a échoué. Ne cherchons pas pourquoi. Ne lui parlez surtout pas de "bébé". Il faut faire vite si elle veut avorter. Les barrières légales, médicales et psychologiques se dressent pour entraver son choix conscient d'interrompre la grossesse.

Une même réalité — objectivement — et pourtant l'une aime déjà son enfant, c'est un choix libre. Créer une vie génétiquement et lui donner tout le réseau affectif et matériel pour son développement, c'est un projet humain, individuel, mais aussi social.

L'autre femme n'a qu'un fœtus étranger dans son corps. Si elle devait l'y laisser grandir, toute sa vie s'en trouverait brutalement changée. Le respect de la vie, c'est cette petite différence. Le libre choix d'une femme, d'un couple, et par conséquent, le droit de chaque enfant à naître désiré. Et non l'inverse, la vie imposée sans projet.

* NOUS sommes nés, désirés ou non, fruits du hasard ou de l'amour, et nous le savons... comme Sabine, qui en butte à ses parents à 15 ans reçoit la cinglante vérité : "Mais pars donc d'ici si tu veux, on ne t'a d'ailleurs jamais voulue !"

* Pourtant, saviez-VOUS que "la vie vaut plus que l'amour... et que la grossesse issue d'un viol doit être protégée au-delà de l'horreur que peut ressentir la mère." C'est Marlies Naef-Hofmann qui l'affirme (co-présidente de l'Association pour l'initiative Droit à la vie). Saviez-vous que parfois, il est des vies de valeur inférieure à la défense nationale, à la défense de l'ordre public contre les fauteurs de troubles, et qu'alors le massacre est justifié ? Saviez-vous aussi que certains tenants de l'initiative souhaitent le rétablissement de la peine de mort ?

* Mais pourquoi donc s'entêtent-ils à tout simplifier : "Une vie, c'est une vie humaine. Elle est sacrée. Elle doit être protégée envers et contre tout... Sauf Si..." Pourquoi donc faire payer à des milliers de femmes des grossesses involontaires et à tant d'enfants un rejet larvé ou même explicite ? Pourquoi imposer une morale totalitaire à travers une loi ?

Il serait si facile de respecter la dignité humaine, de promouvoir un contrôle conscient de la fertilité et de favoriser la naissance d'enfants désirés. Toutes les données scientifiques existent aujourd'hui pour appliquer ce droit légitime à disposer de son corps et de sa vie. Mais les pouvoirs politiques, judiciaires, médicaux, religieux comprennent fort bien l'enjeu de l'aliénation. Elle est au cœur même de l'enfermement des femmes dans toute société inégalitaire. Les plus intolérants — au nom du droit à la vie — veulent imposer leur morale absolutiste.

Allons voter NON et convainquons largement, car la vie c'est la lutte, le plaisir, la solidarité et l'autogestion de nos vies.

M.-Th. S.

mort des forêts, coupures des budgets sociaux, refus de l'initiative maternité... autant d'atteintes directes à la qualité de la vie.

Et imaginons un instant les répercussions possibles de l'initiative :

* **interruption de grossesse** : aucune légalisation ne serait envisageable, sauf menace grave pour la vie de la mère ;

* **contraception** : tout contraceptif intervenant après la fécondation, donc sur une vie, est un abortif et serait interdit, de même que la stérilisation (atteinte à l'intégrité corporelle) ;

* **euthanasie** : l'aide aux mourants serait limitée, la transplantation d'organes pourrait contredire la mort naturelle ;

* **usage d'armes** : les initiants précisent nettement qu'en cas de défense contre des émeutiers, ou pour garantir la défense nationale, les vies en cause ne sont plus des valeurs absolues ;

* **suicide** : la tentative de suicide pourrait être juridiquement poursuivie ;

* **peine de mort** : certains défenseurs de l'initiative en revendiquent le rétablissement.

Comment peut-on adhérer à un tel idéal de société ? Comment approuver une telle initiative sinon en se laissant leurrer par ses aspects trompeurs ? Le double langage, la répétition éhontée de propos mensongers leur donnent à la longue valeur de vérités. Il en va de toute politique progressiste et féministe. Démasquons leur hypocrisie !

M.-Th. Sautebin

1. Déclaration d'intention accompagnant le texte d'initiative à signer.

Nouvelles méthodes de reproduction :

Gare aux faux débats

Titres accrocheurs et articles à sensation : c'est ainsi que la plupart des médias rendent compte des recherches en matière de reproduction humaine. Ils jouent avec les réactions du public, se référant tantôt aux expériences nazies, tantôt au drame des couples stériles. Cette manière de procéder fausse tout débat : les nouvelles méthodes de reproduction ne sont pas noires ou blanches ; il faut éviter de les traiter en bloc, sous peine de masquer les réels problèmes qu'elles soulèvent.

L'insémination artificielle, pratiquée depuis plusieurs années, ne pose pas de difficultés majeures ; il en va de même pour la fécondation in vitro. Le don de sperme ou d'ovules n'a rien de choquant, à condition que les donneurs ou donneuses aient librement choisi de venir en aide aux personnes ou couples stériles.

Les premiers obstacles surgissent dès que la rentabilité entre en jeu : les donneurs ou donneuses peuvent être contraints, pour des raisons multiples, de vendre leur capacité reproductive. En France, par exemple, des cabinets médicaux privés achètent le sperme qui leur est nécessaire et réalisent des bénéfices en faisant payer très cher les inséminations et la fécondation in vitro.

Autre problème d'importance : la sélection génétique (eugénisme), qui fait appel aux vieux mythes de préservation de la "race" et de production d'individus chez lesquels on retrouverait toutes les qualités des géniteurs. Ces théories reprennent de l'importance aujourd'hui. Qui peut alors garantir qu'un marché sélectif de sperme et d'ovules ne se développera pas, à l'exemple de la fameuse banque Nobel aux USA ?

Qu'en est-il des mères porteuses ? Une femme peut choisir de donner un enfant à une amie. C'est un arrangement entre elles qui fait appel à la libre disposition de son corps. Ces pratiques resteront marginales. Il en va tout autrement lorsqu'intervient la location d'utérus : le corps d'une inconcue est utilisé pendant 9 mois pour produire une marchandise. Celle-ci sera livrée contre paiement. Toute considération affective ou psychologique est sciemment éliminée : il faut bien justifier cette nouvelle forme de prostitution !

Au delà des techniques...

Ces "remèdes" à la stérilité soulèvent des questions : pourquoi la possession d'un enfant est-elle primordiale socialement, et quelle est la place attribuée aux femmes ? Le recours à des traitements hormonaux, à des méthodes

artificielles de fécondation, voire aux mères porteuses est préféré à l'adoption. Celle-ci intervient en toute dernière limite. La filiation génétique — la paternité ou la maternité biologique étant conservée avec les nouvelles méthodes de reproduction — prend une importance démesurée : un enfant à tout prix, mais qu'on sache d'où il vient...

Tout se passe comme si la reproduction devenait le centre de l'existence ; en dehors de l'enfant, pas d'épanouissement. Un fait significatif : les couples stériles qui veulent un enfant se désintéressent progressivement de toutes relations sexuelles : ils les estiment inutiles !

Au delà du désir d'enfant, on assiste donc au retour de la femme se réalisant dans la maternité. Pour atteindre ce but, on est prêt à réduire d'autres femmes — les mères porteuses — au rang de simples femelles. Les réglementations mises en place en Europe réfutent le droit à la fécondation artificielle aux catégories suivantes : couples non-mariés, femmes seules, homosexuel/les. Voilà qui démontre clairement dans quel sens on entend remédier à la stérilité : seuls les couples représentant une famille officialisée peuvent décider d'avoir un enfant. C'est là une pression à une normalisation que nous croyions avoir enterrée... Il est évident que les femmes, stériles ou non et indépendamment de leur situation sociale, ont le droit d'avoir ou d'adopter des enfants. Tous les moyens doivent être mis à leur disposition à cet effet. Malheureusement, l'utilisation actuelle des nouvelles méthodes de reproduction ne laisse pas ce choix : elles sont trop subordonnées à des critères idéologiques et financiers. L'institution médicale détient tous les pouvoirs en ce domaine : elle nous dénie notre capacité à choisir un avortement et notre capacité à choisir une maternité.

Alors, comment reprendre le pouvoir sur notre ventre ? Comment empêcher que les nouvelles méthodes de reproduction deviennent un marché comme un autre, qui échappe au contrôle des intéressé(e)s ?... Cet article veut soulever quelques points et ouvrir le débat...

A. Leduc

CONTRACEPTION ORALE OÙ EN EST-ON ?

La contraception orale ("pilule") a été introduite dès 1956 en Amérique. Depuis lors, elle a été utilisée par plus de 60 millions de femmes. Elle s'est répandue massivement en Europe vers la fin des années soixante, contribuant de façon décisive à la dynamique d'émancipation des femmes. L'aspect révolutionnaire de cette méthode résidait dans sa simplicité (prendre un comprimé chaque jour) et dans sa grande fiabilité (efficacité contraceptive proche de 100 o/o). Une page était tournée, les espoirs les plus fous étaient permis : les femmes se rendaient maîtres de la procréation, pouvaient enfin sans conséquence redoutable dissocier la relation amoureuse de la procréation.

Mais, la première euphorie passée, il faut considérer plus exactement la réalité. Des études ont été entreprises sur les effets secondaires des contraceptifs oraux. Les effets à court terme sont pour la plupart plus inconfortables que dangereux (nausées, vomissements, prise de poids, modification de la libido, etc.) mais, à moyen terme, les effets peuvent être plus graves. On constate chez les femmes sous "pilule", une plus grande proportion de maladies dépressives et de maladies thromboemboliques (processus d'obstruction des vaisseaux sanguins quelle que soit leur localisation). Mais surtout, une grande enquête anglaise¹ a montré une relation entre la prise de progestatifs (une des hormones contenue dans la "pilule") et la mortalité par maladie cardio-vasculaire. Ce risque d'accident grave augmente même de façon dramatique si la femme cumule d'autres facteurs de risques pour le cœur et les vaisseaux, comme le tabagisme (surmortalité importante des fumeuses sous "pilule" entre 30 et 40 ans).

C'est dans cette perspective que la découverte récente du RU 489 doit être considérée². Cette nouvelle hormone synthétique provoque l'apparition des règles que la femme soit enceinte ou non, et ceci après une prise unique. L'efficacité n'est encore que d'environ 60 o/o et d'éventuels effets secondaires n'ont pas été pour le moment absolument écartés. Mais, vu les progrès des

recherches, la possibilité d'une mise sur le marché du RU 489 dans un proche avenir et dans de bonnes conditions est évoquée sérieusement. Ce procédé allierait plusieurs avantages : une prise unique par mois, donc pas de modification permanente des taux d'hormones physiologiques et la possibilité pour l'utilisatrice de décider seule, simplement, et de mois en mois, de l'opportunité d'une éventuelle grossesse.

MAIS TOUT N'EST PAS SI SIMPLE !

Parmi de nombreuses enquêtes européennes similaires, nous constatons dans une étude française de 1978 considérant les femmes de 20 à 45 ans³, que 67 o/o d'entre elles utilisaient une méthode de contraception, mais seulement environ 35 o/o une méthode dite "moderne" (25 o/o la "pilule" et 10 o/o le stérilet). Parmi les méthodes dites classiques, une très forte majorité de couples utilisaient la méthode du retrait ! Ces résultats sont confirmés par le fait que malgré la commercialisation de contraceptifs efficaces, les demandes d'interruption de grossesse n'ont pas disparu, et de loin. L'avortement demeure malheureusement à l'ordre du jour et continuer à exiger qu'il soit pratiqué dans les meilleures conditions possibles n'est pas un combat d'arrière-garde.

Force est donc de constater que l'aspect résolument novateur d'une technique, malgré les efforts déployés pour la faire connaître, ne suffit jamais à elle seule à modifier les comportements. L'amour, le plaisir, le fait de mettre au monde des enfants touchent l'homme dans ce qu'il a de plus intime, mais aussi de plus irrationnel. L'héritage et l'environnement social et culturel imprègnent si fortement la conscience dans ces domaines que seule la combinaison de la volonté collective, exprimée dans un mouvement social dynamique, et de l'apparition de technologies nouvelles peut transformer massivement la réalité.

Lisa Loiseau

1. *British Medical Journal* 280 : 1157, 1980.

2. *Contraception*, mai 1984, vol. 29, No 5.

3. INED, 1978, *Population et Société*, No 120, 1979.

France :

DIX ANS DE LOI VEIL

1975-1985. La Loi Veil légalisant partiellement l'interruption volontaire de grossesse (IVG) a dix ans. Mais la lutte des femmes pour ce droit l'a largement précédée et accompagnée pour en exiger l'application. De 1971, date de parution du "Manifeste des 343" femmes s'accusant du délit d'avortement, jusqu'à la fin 1982, quand fut arraché au gouvernement Mitterrand le remboursement de l'IVG par la Sécurité sociale, c'est à chaque étape la lutte des femmes qui fut déterminante.

La conquête du droit à l'avortement modifie profondément la vie des femmes. Non que l'avortement signifie émancipation en soi. Bien au contraire, puisqu'il s'agit de pallier un échec. Mais, avec la décriminalisation de l'avortement, un verrou de l'enfermement des femmes saute.

L'exemple de la France, c'est l'expérience de la conquête d'un droit aujourd'hui inscrit dans les mœurs. Un "retour en arrière" paraît inconcevable; quels qu'en soient les mobiles idéologiques, politiques ou religieux, même si ces mobiles ont inspiré les récentes restrictions de la loi britannique, les

manifestations qui se multiplient outre-Atlantique, et nombre des positions prises au cours de sa campagne électorale par Reagan. Mais la vigilance s'impose.

Une victoire contre l'obscurantisme

Avec la Loi de 1920, toute diffusion et utilisation de moyens contraceptifs ainsi que tout avortement étaient interdits. Par cette loi "nataliste", la bourgeoisie entendait reconstituer l'armée de travailleurs français aux lendemains de la guerre. Elle échoua. Les lois sociales de 1945 et l'amélioration du niveau de vie eurent plus de succès.

Il y a encore vingt ans, la contraception était l'affaire de pionnières. Les médecins étaient tenus dans l'ignorance sur l'ensemble de la contraception et de l'avortement qui, du reste, ne figuraient pas au programme des études médicales. Il fallut la loi "Neuwirth" sur la régulation des naissances en 1967 pour entamer cet obscurantisme. Mais en 1975 encore, seuls quelques praticiens, gynécologues ou non, connaissaient la méthode d'avortement par aspiration, pourtant généralisée en URSS, Chine, puis aux USA.

La question de l'avortement était devenue incontournable, et les femmes se saisirent de cet enjeu politique pour imposer leurs exigences. Pratiques illégales, débats et manifestations obligèrent les syndicats et partis de gauche à légitimer la revendication du droit à l'avortement. En janvier 1975, la Loi Veil entra en vigueur, pour une période d'essai de cinq ans. Le 31 décembre 1979, elle était reconduite avec les mêmes restrictions: délai de dix semaines, résidence de trois mois pour les immigrées, clause de conscience pour les médecins et maintien de l'article 317 du Code pénal qui rend passible d'amendes ou de prison toute personne enfreignant la loi. En 1980 et 1981, de nombreux procès de médecins inculpés de pratique hors du cadre légal ont lieu. Face aux besoins, le nombre des centres d'IVG reste dérisoire et ils sont très inégalement répartis sur le territoire français.

Les progrès se suivent

Le massacre prédit par les chantres de "Laissez-les vivre" ne s'est pas produit. Le nombre des interruptions de grossesse s'est stabilisé et la diffusion des contraceptifs ne cesse de croître.

Un virage irréversible

En quinze ans, la vie des femmes subit un virage profond, irréversible, même si les "contre-attaques" ne manquent pas:

- Droit d'interrompre une grossesse non désirée et utilisation de la contraception (deux tiers des femmes en âge de procréer): la maîtrise de la fécondité et la dissociation entre sexualité et fécondité révolutionnent la fatalité des maternités pour des millions de femmes.

- élévation du niveau d'études et développement du travail salarié des femmes: c'est l'image de la femme au foyer-mère comme unique modèle qui s'estompé.

- Baisse du nombre des mariages (moins 25 o/o entre 1972 et 1982) et augmentation de celui des divorces, baisse de la natalité, mais augmentation des naissances hors mariage: l'institution familiale en prend un coup!

Autant de réalités qui nourrissent la réaction française. Ces nouvelles données pour le monde occidental des années quatre-vingts, la droite conservatrice et réactionnaire voudrait les enterrer par des mesures restrictives et répressives.

Le total des avortements enregistrés officiellement est effectivement passé de 134 000 à 183 000, de 1976 à 1983. Mais nombre d'interruptions, qui étaient pratiquées illégalement ou hors des frontières, donc non comptabilisées, figurent maintenant dans les statistiques. De plus, les avortements pratiqués hors frontières, au-delà de dix semaines, régressent nettement (23 000 en 1975 contre 3 800 en 1983). C'est donc sans conteste un très net progrès, et non la "déchéance morale" prédite.

L'utilisation de contraceptifs efficaces (pilule et stérilet) progresse dans le même temps puisque on

estime à 4 millions le nombre de femmes en âge de procréer (sur 13 millions) qui les utilisent.

Enfin, le remboursement promis par Mitterrand pendant sa campagne électorale lui a été arraché, fin 1982, par la mobilisation des femmes.

Dix ans de résistances, dix ans de pratique plus libérale. Simone Veil maintient son appui inconditionnel à la Loi de 1975, mais hésite fortement quant au bien-fondé du remboursement. Les pressions droitières se font sentir.

Les vieux démons ressuscités

Chirac dénonce la "banalisation de l'avortement" et promet de supprimer le remboursement en cas de renversement de majorité. Le Front national fait de Simone Veil le bouc émissaire de sa campagne raciste (elle est Juive) et anti-avortement (la "tricoteuse de Giscard"). Le Pen et ses adeptes brandissent les slogans reaganiens contre le laxisme moral, la déchéance de la famille et l'égoïsme des couples. Le déclin de la natalité alimente leurs élans. Le gouvernement Mitterrand n'échappe pas à ces pressions. Il légifère sur la famille à grands coups de mesures natalistes pour favoriser la troisième naissance.

Sans tirer aucune leçon du passé, les uns et les autres se trompent. La baisse de la natalité — on situe le tournant vers les années soixante-cinq en général — a précédé toutes les législations légalisant l'avortement et la contraception. Elle persiste malgré les encouragements gouvernementaux. Le choix des maternités devient possible. De plus en plus de femmes le font valoir. Et si seuls des enfants désirés naissent!

M.-Th. Sautebin

Etats-Unis

Fauteurs de guerre pour le «droit à la vie»

Cliniques incendiées ou détruites à la bombe: usagères et personnel injuriés et agressés à l'entrée des centres d'avortement; filatures et lettres de menaces adressées aux femmes qui avortent; kidnapping de médecins menacés de mort s'ils ne renoncent pas à pratiquer l'interruption de grossesse: c'est dans ce climat de violence que se déroule aujourd'hui le débat sur l'avortement dans l'opinion publique américaine.

Malgré les sondages récents qui montrent que 75 % de la population américaine approuve la législation de l'avortement, les attaques contre le droit de choisir se multiplient de façon spectaculaire depuis 1983. Sur le fond d'une vaste campagne orchestrée par Reagan et la hiérarchie catholique, on dénombre plus de 300 attaques (dont 30 incendies criminels ou attentats à la bombe) contre les cliniques d'avortement. Dans la majorité des cas les auteurs n'ont pas été identifiés; le FBI se refuse à toute enquête car il ne s'agit pas de terroristes qui menacent la sécurité de l'Etat!!! Reagan se contente de condamner verbalement ces actes tout en invitant les adversaires de l'avortement à utiliser des moyens plus pacifiques pour défendre leurs idées, qu'il partage entièrement.

Reagan fait campagne

La campagne électorale du président avait mis en lumière la question de l'avortement et on a pu voir Reagan déclarer: "Nous (les Républicains) sommes pour le droit à la vie et contre l'avortement".

L'instauration d'un nouvel ordre moral, le retour aux valeurs fami-

liales traditionnelles, composantes essentielles de son programme, doivent passer par l'interdiction de l'avortement. Reagan a fait son cheval de bataille: le 20 janvier 85 (cérémonie d'investiture) a été déclaré "Journée pour la protection de la vie à naître".

Depuis sa législation, obtenue en 1973 grâce à un mouvement féministe massif, le droit à l'avortement n'a cessé d'être mis en cause par les milieux réactionnaires. A plusieurs reprises on a tenté d'abroger cette loi par la voie constitutionnelle. En juin 83, le Sénat a refusé une disposition complémentaire dans la constitution qui aurait permis à chaque Etat d'adopter des lois restrictives en matière d'interruption de grossesse. L'avortement demeure donc légal, mais dans la pratique les femmes se heurtent à de multiples difficultés.

En effet, à la suite de la suppression de l'aide financière en cas d'avortement, 80 % des hôpitaux des villes et des communes refusent aujourd'hui de pratiquer des interruptions de grossesses.

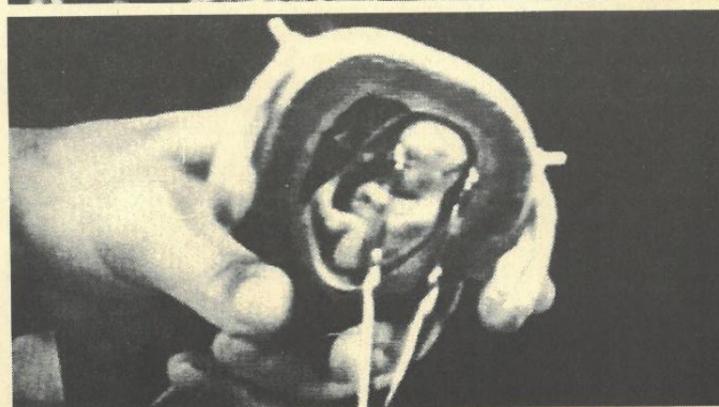
Reagan persiste pour obtenir une interdiction par la voie constitutionnelle et s'adresse pour cela indirectement aux députés. Ainsi, il

s'est fait le promoteur d'une bande vidéo, "The silent scream", qui montre l'échographie d'un avortement. Ce film a été officiellement présenté par la Maison Blanche et Reagan s'est chargé de sa distribution auprès de 539 membres du Congrès et de chacun des neuf juges de la Cour Suprême. (Le Matin 24.2.85). Notons que ce "film de propagande, truqué sans valeur scientifique et destiné à manipuler les émotions" (Newsweek 24.2.85) a traversé l'Atlantique pour atterrir dans les mains des défenseurs de "Droit à la vie" en Suisse.

L'Eglise alliée

Dans sa vaste campagne dirigée contre les acquis des femmes, l'administration Reagan a trouvé une alliée de taille: l'Eglise. Bien que la séparation de l'Eglise et de l'Etat soit inscrite dans la constitution, la droite n'hésite pas à lui accorder une place comme elle n'en a jamais eue ces dernières décennies.

Aux Etats-Unis, l'Eglise joue un rôle bien différent qu'en Europe: elle est une véritable institution de socialisation, omniprésente à tous les échelons de la société. Depuis les années 70, en outre, on voit fleurir d'innombrables églises fondamentalistes, des ligues de vertu, des clubs de quartier qui, au fil des années, ont réussi à construire un large mouvement contre l'avortement. Ainsi, la droite se sert de cette énorme "infrastructure morale" comme d'un relais pour conquérir la société civile américaine.



La propagande de Reagan: ici, le Dr. B. Nathanson présente le film "Le cri silencieux" (The silent scream) "destiné à manipuler les émotions".

Le soutien de l'Eglise dépasse les frontières des Etats-Unis. Ainsi, le Pape lui-même vient d'investir les Etats-Unis d'une "mission particulière dans le monde".

Fort de cette "bénédiction papale" Reagan mettra tout en œuvre pour "protéger la vie à naître"... tout en s'attaquant à la vie tout court en Amérique Centrale.

Monde capitaliste :

Régulièrement, les dirigeants des principaux pays capitalistes se rencontrent pour accorder leurs violons. Cela s'appelle un "sommet des pays industrialisés" et regroupe les Etats-Unis, l'Angleterre, le Canada, l'Italie, la France, l'Allemagne fédérale et le Japon. Ils se mettent ainsi à sept pour proclamer haut et fort leur volonté de résoudre la crise économique en poursuivant le pillage du tiers monde et l'exploitation des travailleurs.

Une réunion de ce genre s'est récemment tenue à Bonn, sous les auspices du chancelier démocrate-chrétien Helmut Kohl. Il voulait en faire, avec son ami Reagan, l'occasion de "fêter le triomphe des valeurs occidentales" (Der Spiegel, No 19 du 6 mai 1985). Le résultat ? Pour la première fois depuis onze ans, les désaccords apparurent au grand jour. A tel point que l'hebdomadaire américain Newsweek (No 19, du 13 mai 1985) se console en disant que la véritable signification du sommet réside dans le fait que "40 ans après la guerre, trois dirigeants de l'Axe et quatre des Alliés se retrouvent côte à côte, comme d'anciens amis et partenaires". Passer ainsi du "triomphe" attendu au triste constat (au moins, c'est pas la guerre), c'est pas la déprime, mais cela y ressemble étrangement.

A Bonn entendeur...

Non pas que l'un ou l'autre de ces fondés de pouvoir du capitalisme se soit soudainement pris d'affection pour les masses affamées du tiers monde ou les millions de chômeurs des pays occidentaux. Mais pour deux autres raisons. La première : la reprise américaine façon Reagan touche à sa fin et tous savent que la relance qui vient sera celle de la crise. Dans laquelle la guerre commerciale entre pays "industrialisés" — pour ne pas dire impérialistes — sera d'autant plus dure. S'adressant à ses collègues, Reagan n'en a pas fait mystère : "Vous devez maintenant vous occuper vous-mêmes de l'essor de vos économies." (Der Spiegel, idem) Pas si fraternel que ça, le "Big Brother" !

La deuxième raison du marasme de ce sommet est d'ordre directement politique. Les noms de Reagan, Kohl, Thatcher sont liés à une offensive anti-ouvrière déclarée, censée ramener rapidement l'économie capitaliste sur la voie royale de la croissance. D'où un léger problème pratique : comment faire croire à la majorité de la population que la seule politique possible est celle qui va à l'encontre de ses intérêts, tout en conservant sa confiance électorale et cela malgré le démenti constant de la réalité ? Ce genre de casse-tête, l'un des conseillers de Thatcher l'a résumé sobrement ainsi : "Il est extrêmement difficile de réduire les dépenses (sociales, réd.) dans une démocratie moderne." (Newsweek, idem) Une dictature aurait évidemment l'avantage de permettre à la fois d'augmenter le chômage, d'en supprimer les allocations sans avoir à en supporter les sanctions, électorales par exemple...

Or elles se font sévères ces temps-ci, ces sanctions : les conservateurs de Thatcher retrouvent l'isolement qui était le leur avant la guerre des Malouines ; Kohl se prend une fessée dans les élections de Rhénanie-du-Nord-Westphalie ; Reagan, le roi de la démagogie médiatique, dégringole pourtant de quatorze points dans les sondages. Derrière ces mouvements d'opinion, il y a la désaffection de millions de salarié(s). Donc un immense appel du pied au mouvement ouvrier. Saura-t-il y répondre autrement qu'en habillant de rose la politique conservatrice ?

Eric Peter

Afrique du Sud :

LA REBELLION COUVE

Depuis quelques semaines, les nouvelles se répètent, toujours pareilles : révoltes dans les quartiers noirs, répression. On compte déjà 300 morts depuis le début de cette année en Afrique du Sud. Le 27 avril, près de 15 000 mineurs ont été licenciés (c'est-à-dire renvoyés dans leurs "réserves") pour une grève d'un jour et demi déclenchée pour améliorer les conditions de travail. Or dans les réserves, la faim et la misère attendent le chômeur. La crise est explosive. Le ministre de l'intérieur Le Grange le constatait lui-même : "L'Afrique du Sud évolue vers une situation potentiellement révolutionnaire". L'auteur de cet article (paru dans Was Tun No 405, 9 mai 1985, organe de nos camarades allemands du GIM, dont nous reprenons de larges extraits) analyse les origines de cette crise.

L'Afrique du Sud connaît une grave récession. Le chômage augmente. En 1983, on comptait 2,5 millions de chômeurs, ils doivent largement dépasser les 3 millions aujourd'hui. La grande majorité des chômeurs noirs n'ont pas d'assurance-chômage. Le rapport de 1980 de la Division pour l'administration de la main-d'œuvre estimait que, sur une population active de 9 460 000 personnes, seules 3 590 849 étaient assurées. La grande majorité des non-assurés est évidemment composée par les noirs.

La marmite bout

Avant l'établissement du dernier budget public, l'inflation dépassait déjà 12%. Et ce budget aggrave encore la situation : l'impôt sur le revenu, le prix de l'essence, les taxes postales, etc. augmentent — autant de mesures qui font monter les autres prix. En outre, les hausses de loyer et d'impôts des deux dernières années ont été plus fortes dans les faubourgs noirs.

Si l'on ajoute à ces difficultés économiques accrues les souffrances permanentes de la population noire — lois sur les passeports, déplacements forcés, limitations à la libre circulation, humiliations des lois d'apartheid — on comprend pourquoi la marmite s'est mise à bouillir.

300 morts

Le gouvernement réagit de manière hystérique à la situation dans l'Est de la province du Cap. Depuis que 19 manifestants noirs ont été assassinés le 21 mars, les interventions policières ont au moins fait 40 autres morts. Le nombre total des morts s'élève à plus de 300 jusqu'en avril de cette année.

A l'origine de la résistance des quartiers noirs, il y a la rébellion contre la création de communautés "autonomes" dans leurs fau-

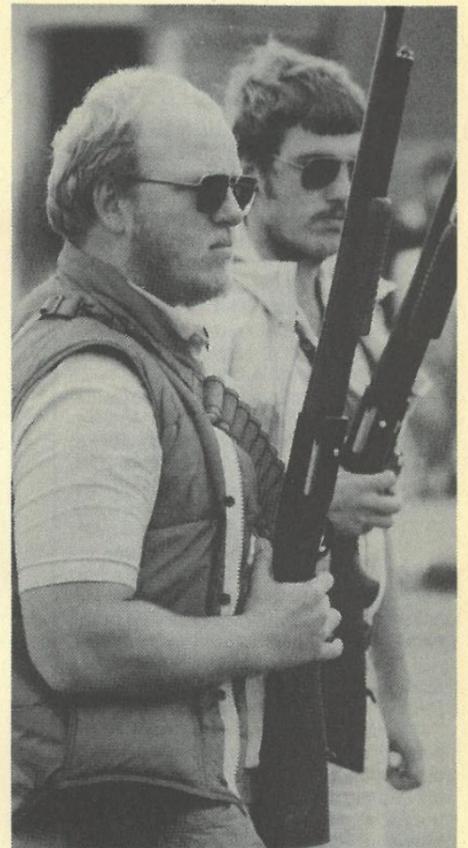
bourgs, dans le cadre de la nouvelle constitution. Cette constitution avec son triple parlement — un pour les blancs, un pour les "gens de couleur" et un pour les indiens — était l'une des pièces de la grande stratégie pour diviser les opprimés.

L'objectif de Botha (premier ministre) était d'utiliser les élections à ces parlements pour donner une légitimité et une crédibilité aux collaborateurs des communautés indiennes et de couleur et diviser ainsi les opprimés. Les élections ont clairement fait capoter cette manœuvre : moins de 20% des électeurs se sont rendus aux urnes. Aucun parti de ces deux parlements n'a recueilli plus de 5% des voix. (...)

Les syndicats noirs

Les vagues de grèves de 1973 à Durban ont annoncé les luttes actuelles. De janvier 1973 à la mi-1976, 200 000 travailleurs y ont participé. La majorité étaient noirs, mais on comptait aussi bon nombre d'indiens et de métis. Les grèves de Durban ont redonné naissance à un mouvement syndical (...)

Malgré une répression constante, ces syndicats ont pu briser le contrôle de l'Etat sur la main-d'œuvre et limiter la répression. Les militants syndicaux ont tout simplement ignoré les lois interdisant la grève et excluant les salariés noirs du système de contrôle étatique des salaires industriels. En 1979 et 1981, de nouvelles lois ont reconnu de fait la législation de syndicats noirs, sous certaines conditions. En 1983, les syndicats africains comptaient officiellement 545 000 membres, ils n'étaient que 360 000 en 1981. Et ils ont continué à se développer depuis la publication de ces données. L'Union nationale des mineurs (NUM) à elle seule, premier syndicat légal des mineurs, compte plus de 50 000 membres.



"Ils doivent user de la violence brute..."

Une nouvelle opposition politique

En parallèle à cette croissance des syndicats noirs, on assiste à une recrudescence des organisations politiques noires (...). Celle-ci a fait un grand pas en avant avec la formation de deux communautés sur l'ensemble du pays, le Front uni démocratique (UDF) et le Forum national (NF).

Des différences marquantes séparent les conceptions politiques des deux formations. Tandis que l'UDF conçoit la lutte de libération nationale comme un but en soi, le Forum national l'envisage plutôt comme une attaque directe contre le capitalisme. Il explique que c'est le capitalisme qui opprime la classe ouvrière (en majorité noire) alors que les moyens de production sont avant tout aux blancs. La libération, dit le NF, n'a rien apporté aux salariés les plus démunis de la plupart des pays africains. La lutte contre l'apartheid n'est que le point de départ des luttes de libération (...)

Après une phase de répit, l'influence de l'ANC (Congrès national africain) envers qui l'UDF affirme d'étroites sympathies, a repris dans les faubourgs noirs. Mais malgré la répression contre l'UDF et les autres organisations, les rébellions dans la province du Cap ont un caractère nettement spontané. Dans l'édition de janvier de son organe *Sechaba*, l'ANC constate lui-même qu'il "ne revendique pas l'organisation par l'ANC de toutes les révoltes de masse des faubourgs noirs contre le régime" (...)

La colère populaire s'est surtout dirigée contre les conseils communaux, les employés et les policiers noirs — collaborateurs du régime d'apartheid. La mascarade d'autonomie que le gouvernement a voulu imposer est en pratique balayée. On ne trouve quasiment plus un maire ou un conseiller municipal noir dans l'Est de la province du Cap. Ils ont été assassinés par le peuple en colère ou ont pris la fuite pour sauver leur peau. La classe dominante ne peut plus dominer cette situation comme jusqu'ici. Elle doit user de la violence brute pour imposer ce que la persuasion n'a pu obtenir : maintenir les gens dans leur soumission. En parlant de "situation potentiellement révolutionnaire", Le Grange a peut-être été plus clairvoyant qu'il ne le pensait.

N'dabeni

Marc Chagall :

UNE VIE HORS DU TEMPS



Chagall : "Le violoniste" (encre de chine, 1911)

Avec Chagall disparaît le dernier de ces peintres stupéfiants qui, dans les dix premières années du siècle, ont procédé à la prodigieuse naissance en forme d'explosion de l'art moderne. Car ce fut bien un phénomène étonnant que l'apparition simultanée, dans tout le monde européen, de tous les courants qui allaient être ceux du siècle.

Tous, sauf le surréalisme, sinon par des précurseurs, dont Marc Chagall, l'un des plus curieux et des plus attendus, mais reconnu en ce qu'il était peintre-poète et peintre du rêve.

De Vitevska à Paris

Né en 1887 à Vitevska, pas très loin de Smolensk, Chagall a dix-neuf ans quand, en 1906, il devient peintre. Lucien Goldmann, qui lui a consacré peut-être la plus pertinente et fine analyse (recueillie dans ses *Structures mentales et création culturelle*), fait remarquer quelle heureuse conjonction ce fut pour ce jeune juif hassidique d'une petite ville encore à demi-rurale, de découvrir sa vocation au lendemain de la révolution de 1905 qui avait profondément ébranlé toute la

société russe. En effet, jusqu'alors, la peinture n'était pas un art juif (peut-être conséquence de l'interdit de figuration de Dieu). Chagall entra donc en peinture dans une situation d'une originalité absolue et, d'emblée, il trouva dans cette exception la capacité d'un style et de thèmes absolument neufs, ce qui n'empêche pas, mais au contraire souligne sa hardiesse et sa force de caractère. Ce style et ces thèmes varieront peu tout au long de sa vie.

Rompant ainsi, mais seulement par son art, avec sa culture et son milieu, il va les regarder de l'extérieur, attitude toujours précieuse pour un artiste.

Son monde est alors celui, double, de la petite ville où paysans et Juifs forment deux communautés complémentaires et fermées l'une à l'autre, de mœurs totalement différentes. Chagall peint cette différence, exprimée par l'opposition de la chambre et du village.

Chagall lui-même est, dans ses tableaux, incarné dans le personnage du Juste (juif) méprisé : violoniste ambulancier ou porteur d'eau, qui regarde le monde du dehors, par la fenêtre fermée. Avec un humour tendre, son extériorité s'exprime aussi en mêlant mysticisme, folklore, cocasserie et amour de la vie.

Cette vision poétique complexe de son monde, elle va prendre sa forme la plus haute avec son arrivée à Paris, après un passage à Saint-Petersbourg où il a découvert les nouvelles tendances de l'art moderne en 1909.

De Paris à la révolution d'Octobre

Chagall arrive à Paris en 1910, l'année miracle. Et immédiatement il trouve sa place dans l'école (cosmopolite) de Paris. Paris, c'est pour lui "l'étonnante lumière-liberté" (en Russie, c'est la "réaction Stolypine"). Il rencontre là l'autre Russe unique, Soutine,

et Modigliani, et Lipchitz, et Léger, et Robert Delaunay. Et des poètes aussi : Cendrars, Apollinaire, le découvreur de peintres qui voit immédiatement en lui le poète-peintre, et définit son art : *sur-naturel*. Breton aussi le connaîtra alors, qui saura, comme toujours, voir ce qu'il est et dire le mot juste : "Chagall aura contribué à la fusion de la poésie et des arts plastiques. La métaphore, avec lui seul, marque son entrée triomphale dans la peinture moderne."

Les tableaux qu'il peint entre 1911 et 1913 sont peut-être ses plus beaux, tels *Les Marchands de bestiaux* (avec le poulain dans le ventre de la jument), où jouent les hardies symphonies de ses violets et de ses verts.

En 1914, il passe et expose à Berlin, comète posant son influence sur l'expressionnisme. Mais c'est la guerre ! Il rentre en Russie ; y rencontre et épouse Bella Rosenfeld, la compagne adorée de tout son âge mûr qui lui inspire ses multiples couples d'amoureux. Il ne peint pas la guerre, mais seulement la maladie du monde juif rural, sa décomposition et sa mort. Avant que sa vision du monde ait eu le temps de changer, c'est la révolution.

1917, en même temps que la victoire du prolétariat, c'est la victoire de l'art moderne, son second souffle. Hélas ! pas pour longtemps. Chagall est commissaire aux Beaux-Arts. Et il appelle auprès de lui Lissitzky et Malevitch, c'est-à-dire des artistes aux tempéraments les plus dissemblables du sien.

Chagall n'est évidemment pas fait pour être un dirigeant d'académie, même révolutionnaire, et encore moins pour participer à des luttes de tendance, même esthétiques. Quand Malevitch fonde le suprématisme, cette révolution archi-citadine de l'abstraction géométrique, Chagall démissionne et va à Moscou peindre pour les murs du Théâtre juif (des œuvres enfouies mainte-

nant dans les caves du Théâtre Trétiakov).

Il peint en particulier Lénine en équilibriste, sur une main, au bord d'une table, tête en bas. Regard encore en extériorité, plein d'humour et de scepticisme sur la révolution. Il est, il restera toujours un inadapté.

D'une après-guerre à l'autre

En 1922, il est de retour à Berlin, et en 1923 à Paris. Il a écrit son autobiographie en 1921 ; il devient illustrateur : *Les Ames mortes*, La Fontaine et la Bible pour laquelle il va en Palestine. Il expose en 1926 à New York, il va en Hollande, en Espagne. Il est plus que jamais un isolé dans l'Ecole de Paris. Entre les deux guerres, tous les courants sont profondément citadins sauf le sien, bien qu'il intègre la tour Eiffel à sa danse des choses.

Vient le temps des approches d'une nouvelle guerre et de l'antisémitisme. Cette fois, il est atteint au plus profond de sa chair. Son angoisse s'exprime dans des *Crucifixions* où Jésus est surtout un Juif crucifié.

Il doit fuir aux Etats-Unis en 1941. Depuis 1937, il est naturalisé français, et rentre en France dès la Libération. Maintenant, gloire reconnue, il peut se livrer à une activité débordante : céramique, sculpture, vitraux (cathédrale de Reims et de Metz, synagogue d'Hadassah à Jérusalem), et Malraux lui fait peindre le plafond de l'Opéra de Paris.

Quoique à cette heure il soit sacrilège d'émettre des réserves sur l'œuvre de Chagall, osons dire que si le coloriste est resté prodigieux (trionphant dans les vitraux), avec le temps ses thèmes se sont alanguis et quelque peu vidés. Comme beaucoup d'autres déracinés, Chagall a souffert de l'arrachement et de la transplantation. La première partie de son œuvre dépasse de beaucoup la seconde.

Michel Lequenne

ALLEZ-Y VOIR VOUS-MÊMES !

NEUCHÂTEL

Mercredi, 29 mai à 20 h., Salle du Faubourg, 1er étage (65, Fbg. de l'Hôpital)

ETRE JEUNE AU NICARAGUA EN 1985
avec deux membres de la Jeunesse Sandiniste.
Org.: Comité de solidarité Nicaragua-Salvador, Jeunesse étudiante chrétienne, Jeunesse ouvrière chrétienne, Parti socialiste ouvrier, Parti ouvrier populaire.

BIENNE

Judi 30 mai à 20 h., Restaurant La Fontaine
NOUVELLE DROITE ET DROIT A LA VIE
avec Jacqueline Heinen, Jürg Frischknecht (de la Wochenzeitung).
Org.: Parti socialiste ouvrier.

LAUSANNE

Judi 30 mai à 17 h. 15, auditoire 271 BFSH, Université de Dorigny
FAUT-IL SUPPRIMER L'ARMÉE ?
débat contradictoire présidé par Me Y.

Hofstetter, avec Me François Chaudet et le prof. Georges Peters (Comité "Pour une Suisse sans armée").
Org.: Association des étudiants en lettres.

LAUSANNE

Judi 30 mai à 20 h. 15, Salle des cantons (gare CFF)

AMÉRIQUE CENTRALE: DES PERSONNALITÉS TÉMOIGNENT

Avec François Borel (cons. nat. soc.), Antoine Cochet (secr. Fédération suisse des cheminots), Jean-Pierre Barbey (membre de l'Ordre des capucins) et Jacques Schneider (secr. Conférence pour la paix, l'autodétermination et la non-intervention en Amérique centrale).
Org.: Comité Nicaragua-Salvador. Soutenu par de nombreux partis et organisations.

NEUCHÂTEL

Vendredi 31 mai à 20 h., Restaurant des Chavannes

CONTRE "OUI A LA VIE", POUR LE DROIT DE CHOISIR

Avec Jacqueline Heinen et Suzi Loup.
Org.: Parti socialiste ouvrier.

SAMEDI 1 JUIN A ZURICH

14 h. 15, Zähringerplatz
MANIFESTATION NATIONALE CONTRE "DROIT A LA VIE" ET L'INTERDICTION DE L'AVORTEMENT

suivie d'un tribunal sur l'Helvetia Platz et d'une soirée au "Kanzleizentrum".
Org.: OFRA, Comité contre "Droit à la vie".

LAUSANNE

Mercredi 12 juin à 20 h. 15, Maison du Peuple, salle 5/6

LA SITUATION EN AFRIQUE DU SUD
avec Dulcie September (déléguée officielle de l'ANC - Congrès national africain - en Europe) et Carlo Sommaruga, membre du Mouvement Antiparthéid de Suisse.
Org.: Parti socialiste ouvrier.

l'événement

Nicaragua :

«LA GUERRE CONDITIONNE LA VIE DE TOUT LE PAYS»



7 janvier 1985, dans la forêt au Nicaragua. Les "contras" — que Reagan appelle les "combattants de la liberté" — ont arrêté un Nicaraguayen. Il doit creuser sa tombe de ses mains avant de se faire égorger au couteau. Frank Wohl, citoyen américain de 21 ans, conservateur, a pris ces photos. Il légitime l'assassinat : "Si on l'avait laissé partir, il aurait indiqué notre position, et nous aurions été tués."



* ENTRETIEN AVEC SERGIO FERRARI, MEMBRE D'UN COMITÉ DE QUARTIER DE MANAGUA *

Le Nicaragua est soumis à une agression de plus en plus violente. Financés entre autres par des fonds privés, les contras (rebelles antisandinistes) infligent au pays des pertes humaines et matérielles très importantes. Au cours des deux ans et demi passés, ce sont 8000 personnes qui ont été assassinées. Ces attaques répétées imposent au Nicaragua un effort de guerre considérable qui se répercute dans tous les domaines. La Brèche en a parlé avec Sergio Ferrari, présent au Nicaragua depuis 1981 et actif dans la commission des projets du comité de quartier de Ciudad Sandino. Il nous raconte comment se traduit dans la vie quotidienne des gens de son quartier ce climat de guerre et nous explique à quels problèmes urgents les organisations populaires doivent répondre. Il décrit également les conséquences du boycott économique.

La Brèche : Peux-tu nous présenter en quelques mots le quartier de Ciudad Sandino ?

Sergio Ferrari : Ciudad Sandino est un quartier populaire de Managua, situé à environ 13 kilomètres du centre-ville. 50 000 personnes à peu près y vivent. Ce quartier connaît des problèmes structurels assez graves. Par exemple, on estime que sur douze chômeurs à Managua, 7 sont à Ciudad Sandino. Ceci implique une situation de marginalité économique — dont je parlerai tout à l'heure — plutôt difficile.

* Le régime sandiniste a favorisé l'organisation du peuple dans de multiples associations de base. Peux-tu nous en parler, dans le cas concret de Ciudad Sandino, et nous expliquer ce que vous faites ?

— Dès le début du processus révolutionnaire, de nombreuses organisations populaires se sont constituées. A Ciudad Sandino, on compte 220 Comités de défense sandiniste (CDS) qui sont des comités de rue. Dans chaque rue, il y a un CDS. Ceux-ci sont relayés par des instances zonales, représentant plusieurs CDS, qui,

à leur tour, sont coordonnées par le comité de quartier. Il n'est bien sûr pas nécessaire d'être sandiniste pour être membre d'un CDS. Il y a des gens de différentes idéologies, conceptions politiques ou religieuses. Le CDS en fait est une structure de voisins chargée de résoudre les problèmes communs : l'éclairage des rues, le balayage, l'hygiène, l'éducation des adultes, etc. Le CDS encourage également l'organisation des milices et participe à la défense. Il est donc un point de départ très utile pour l'organisation, la participation et la conscientisation du peuple. On le remarque immédiatement dans les réunions : tout est discuté, remis en question, critiqué. Quelquefois, on appellera un responsable de la zone ou du quartier pour qu'il vienne expliquer telle ou telle mesure. La participation est en général importante, surtout de la part des femmes.

Le comité de quartier, qui "chapeaute" ces 220 CDS, a créé l'année passée une commission des projets (CP) dont je suis membre. Cet organe recense et évalue les besoins principaux des habitants.

A partir de là, la CP détermine les priorités et élabore les projets pour y répondre. Ces projets seront, suivant les cas, communiqués aux organisations d'aide au développement ou aux comités de solidarité. Dès l'instant où on reçoit l'aide demandée, c'est à nouveau la CP qui vérifiera la réalisation du projet.

Notre travail est essentiellement orienté vers trois priorités : la santé, l'éducation et le développement de la production. Ainsi, l'année passée, nous avons supervisé la réalisation de deux écoles enfantines et l'agrandissement d'un centre de santé. Nous avons également lancé une campagne pour la fabrication de chaises d'écoliers car nous avions constaté, au début de l'année scolaire 1984, un manque de 2500 chaises. Il y avait des classes de 70 à 80 élèves où la majorité n'avait pas de quoi s'asseoir...

* Dans votre comité de quartier, à quels besoins urgents devez-vous répondre ?

— J'ai dit que les priorités étaient la santé, l'éducation et la production. Elles correspondent aux besoins concrets les plus urgents. Même si le gouvernement a, depuis 1979, consenti un énorme effort dans ces trois domaines, il reste beaucoup à faire. D'autant plus qu'avec les difficultés économiques et militaires de plus en plus graves auxquelles se heurte le Nicaragua, les autorités ont décidé pour 1985 de ne plus construire d'écoles. Il n'y a tout simplement plus d'argent. Et il est impossible de répondre tout de suite à toutes les demandes et à toutes les attentes dans un pays ayant connu 40 ans de sous-développement et de dictature, même si le gouvernement en a la volonté politique. Aussi la participation populaire aux organisations de masse est-elle indispensable. Non seulement pour

que les gens comprennent la situation du pays, mais aussi pour qu'ils apportent leur enthousiasme, leur imagination pour résoudre les problèmes.

Quant à la question de la production, la situation est aussi très ardue. Une grande partie des habitants de Ciudad Sandino travaillent dans d'autres quartiers de la ville. Mais ceux qui restent ont, comme on dit, des activités économiques marginales. Dans notre rue où habitent 40 familles, il y en a 15 à 20 qui vivent par l'achat et la vente de différents produits. Ils vont au marché de Managua acheter des tomates par exemple, et reviennent à Ciudad Sandino les vendre. Ce genre d'activités absolument non productives ne favorise pas du tout le développement économique du pays, au contraire.

Pour répondre à cela, la commission des projets essaie de mettre sur pied des activités productives. Ainsi nous avons créé un atelier de menuiserie et de charpenterie. L'année passée, nous avons développé un projet de jardins potagers qui finalement représentent une surface de 8 manzanas (environ 8 hectares). Pour nous, ce sont là des résultats remarquables. Malheureusement, avec la guerre et les mesures de boycott, on manque de plus en plus de ressources. Actuellement, l'atelier de menuiserie est bloqué, faute d'argent pour acheter les machines. Il est clair que le gouvernement encourage au maximum ces activités productives.

* Comment se traduit, dans la vie quotidienne des gens de ton quartier, la situation de guerre imposée au Nicaragua ?

— Le plus dramatique, c'est la mort des amis, des voisins partis à la frontière pour s'opposer aux attaques des contras. Ces derniers mois, presque chaque semaine, on a enterré un voisin ou une connais-

sance. Près de chez nous, une famille a perdu en peu de temps trois fils, tous les trois mobilisés comme miliciens. Ils faisaient partie d'un bataillon de réserve.

Les conséquences matérielles aussi. Par exemple, au niveau de la distribution de la nourriture. Il manque quelquefois des produits de base. L'autre jour, il n'y avait plus d'huile de cuisine. A cette occasion, les autorités ont expliqué que le pays ne pouvait plus importer vu les réserves insuffisantes en devises.

En ce qui nous concerne plus directement, nous avons dû interrompre la construction, commencée voici deux ans, d'une école enfantine soutenue du reste par la solidarité suisse. Ce projet est pourtant important. Il est prévu pour accueillir plus de 500 enfants. La communauté a beaucoup investi pour sa construction, notamment en travail volontaire. Depuis trois mois, on n'a plus de ciment ni de tôles en zinc. L'effort de guerre monopolise ces matériaux qui font défaut ensuite ailleurs. C'est également le cas pour d'autres projets. Il est bien évident que ce genre de chose décourage les gens. Les opposants en profitent pour "démontrer" l'incapacité du régime sandiniste. On peut dire que depuis deux ans, et surtout ces derniers mois, la guerre conditionne la vie de tout le pays. Même à Ciudad Sandino, pourtant éloignée des frontières. En deux ans et demi, 8000 personnes ont été tuées au Nicaragua par les contras.

Pour nous, la solidarité que les autres peuples nous témoignent est indispensable. Grâce au travail de solidarité des différents comités en Europe ou aux Etats-Unis, on peut plus facilement garder espoir.

Propos recueillis par
P. Girardet